Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **108 (1972)**

Heft 16

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

16

Montreux, le 12 mai 1972

1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

LA SPR UNE ET DIVERSE : LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE

Pastels à l'huile PANDA

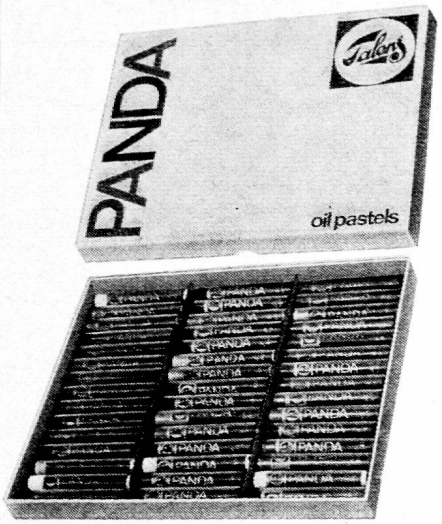

Peuvent être appliqués sur pratiquement tous les fonds. Utilisables également en combinaison avec gouaches et couleurs aquarelle.
45 teintes lumineuses et permanentes ; se laissent étendre et mélanger très facilement.

Livraison par le commerce spécialisé.

TALENS FAIT PLUS POUR VOUS !

TALENS & FILS S.A., 4657 DULLIKEN

Visitez le Château de Grandson,

au bord du lac de Neuchâtel.

Témoin de la célèbre bataille de Grandson que Charles le Téméraire livre en 1476 aux Confédérés, il y a tout un passé qui ressuscite.

salles des chevaliers
musée d'automobiles
armes et armures
chambre de torture
maquettes de batailles

Vous trouverez une place de pique-nique pour les enfants de même qu'un distributeur de boisson.

Ouvert tous les jours de 9 à 18 heures sauf du 6 janvier au 15 mars, et du 1er novembre au 20 décembre où le musée n'est ouvert que le dimanche.

Renseignements :
1392 Grandson, tél. 024 / 2 29 26.

VOYAGES CULTURELS

aux foyers des civilisations

bien préparés

bien accompagnés

Programme 1972 sur demande

Voyages *Pour l'Art*

70, ch. du Devin
1012 LAUSANNE
Tél. (021) 32 23 27

18, rue de Lausanne
1201 GENÈVE
Tél. (022) 32 40 74
(14 - 18 h.)

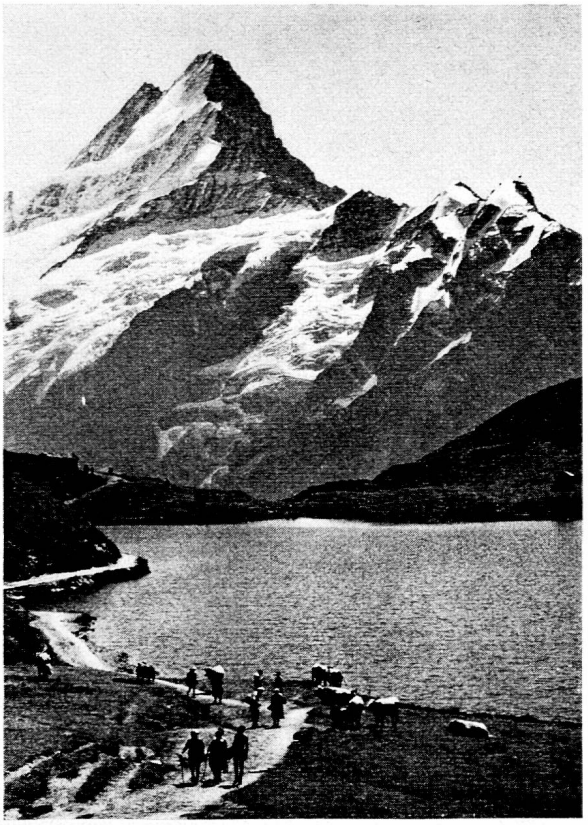

Bergbahn
Grindelwald
First

ÉDITORIAL

Qu'attendez-vous d'une éducation permanente ?

Notre association, sur la lancée du rapport de La Chaux-de-Fonds, vient de créer une commission « Education permanente » qui a déjà manifesté une belle vitalité dans les colonnes de l'« Educateur ». Nul doute que cette commission accomplira une œuvre utile en procédant à des inventaires, en élaborant une doctrine, en examinant et en critiquant les projets des autorités scolaires, en proposant des contreprojets. Mais il serait regrettable que nous oubliions l'essentiel, c'est-à-dire les aspirations des principaux intéressés : les enseignants romands. L'éducation permanente, qui dépasse le recyclage professionnel, doit répondre non seulement aux besoins de la société, de l'entreprise, mais également aux désirs des individus.

Nous sommes tous persuadés que les enseignants n'ont pas attendu le congrès de La Chaux-de-Fonds pour assumer leur propre éducation permanente. Les cours organisés par les associations professionnelles, les groupes régionaux de coopération pédagogique nous en donnent la preuve. Sur le plan individuel, nombreux sont les enseignants primaires qui, d'une manière ou d'une autre, ont continué leurs études, en autodidactes ou sur les bancs d'une école supérieure. Or, ce mouvement perpétuel vers la connaissance, vers le savoir-faire, se heurte, nous le savons, à des difficultés qu'il serait trop long d'énumérer ici. Une des tâches de la commission serait, précisément, de faire disparaître ces difficultés, de manière à faciliter et à encourager l'essor de tous.

Cette tâche ne pourra se faire utilement que dans la mesure où nous connaîtrons, dans les grandes lignes, les besoins réels des enseignants romands en matière d'éducation permanente. Et cette connaissance ne pourra nous venir que d'un sondage d'opinion aussi large et complet que possible.

On connaît les difficultés de ce genre d'entreprise, et les dangers de l'interprétation des chiffres statistiques. Aussi le bureau SPR souhaite-t-il réunir une première documentation de caractère spontané et libre : il vous prie instamment de lui écrire votre point de vue personnel sur le problème. Ces lettres seront traitées avec la discrétion de rigueur. Si leur nombre est suffisant, elles permettront peut-être la rédaction d'un questionnaire pertinent.

Nous souhaitons savoir ce que vous pensez de l'éducation permanente ; comment vous la réaliseriez ; si les structures « scolaires » actuelles vous paraissent capables de l'assumer ; quels sont vos besoins, vos aspirations personnelles dans ce domaine ; comment vous comprenez le concept d'éducation permanente « promotionnelle » ; quelles difficultés vous avez rencontrées dans votre effort vers une connaissance ou un savoir-faire nouveaux ; quel rôle les associations professionnelles devraient jouer en cette matière... le sujet est vaste, mais toutes vos opinions nous aideront à le mieux maîtriser.

Nous sommes parfaitement conscients du risque que nous prenons. Le nombre même des réponses à cet appel pourrait être fâcheusement interprété, si ce nombre est réduit. Mais il nous paraît impossible de faire abstraction de votre opinion.

Vous voudrez bien adresser vos lettres avant la fin du mois de juin, à M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, Collonge, Genève. Et nous remercions d'avance tous ceux qui prendront la peine de nous écrire afin de nous apporter une information extrêmement précieuse.

Bureau SPR.

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.
Téléphone sous Tour de Gourze 97 14 74 Poste de Riex s/Cully

A NEUCHATEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

comité central

Comité central SPR

Séance du 29 avril 1972

C'est à Genève et sous la présidence de Jean-Jacques Maspero que s'est réuni le dernier Comité central romand. Cette séance a été entièrement consacrée aux activités en cours et nous en relatons ci-dessous les différents détails.

FÉDÉRATION ROMANDE DES ENSEIGNANTS

La première séance de cette nouvelle commission présidée par Claude Zweiacker, de Neuchâtel, a eu lieu à Lausanne, le 22 mars dernier. Le dépôt de son rapport est prévu au printemps 1973. Rappelons que cette commission découle des décisions de l'AD/SPR à propos des structures.

CIRCE

Bien qu'allégé, le programme d'éducation musicale reste, aux yeux de la SPR, un programme-catalogue et nos délégués n'ont pas manqué de faire les réserves nécessaires lors du réexamen.

D'autre part, en séance de préparation, la position suivante a été définie en ce qui concerne la grille-horaire :

Branches coordonnées :

1re année : 15 h. 30
2e année : 18 h. 30
3e année : 19 h. 30
4e année : 21 h. 45.

Ces normes sont valables pour une année comptant 38 semaines d'école.

Une longue discussion s'engage à ce propos et porte surtout sur les importantes différences cantonales en la matière. Le CC/SPR estime qu'il faut absolument arriver à une norme commune sans toutefois exclure une période de transition dont la durée devrait être fixée. En outre, il tient à rappeler que **les nombres mentionnés plus haut correspondent à l'horaire des élèves.**

CORMEP

Ce nouveau sigle signifie « Commission romande des moyens d'enseignement primaire ». A.-G. Leresche en est le vice-président. Différents problèmes s'y sont déjà posés, notamment la réédition des manuels Jeanrenaud (histoire) et Rebeaud (géographie). Le CC/SPR prend position en la matière :

— réédition d'un tirage limité, environ 20 000 exemplaires en attendant la parution de nouveaux moyens d'enseignement ;
— introduction d'un système de classeur, plus souple, permettant l'introduction progressive des nouveaux documents encore à rédiger ;
— activation des sous-commissions chargées de ces rédactions.

ARTICLES 27 ET 27 bis DE LA CONSTITUTION

Le 15 avril s'est réunie à Lausanne la commission « ad hoc » des enseignants dont vous avez pu lire en détail la position dans le rapport de gestion du CC/SPR (voir « Educateur » du 28 avril, page 317). Pour mémoire, rappelons les points essentiels :

— approbation des efforts de coordination ;
— le texte français ne traduit pas exactement l'esprit du projet allemand ;
— le maintien de l'allusion à la formation continue ;
— demande d'un droit de consultation des associations pour l'ensemble des articles 27 et 27 bis.

GROS

En réunion préparatoire, entre enseignants romands, le 19 avril 1972, les décisions suivantes ont été prises quant à la position des associations :

le système 6 + 3 est admis ;
— la 6e année ne sera pas différenciée ;
— orientation progressive dans le courant de la 7e année soit par cours à niveaux, soit par différenciation des sections ;
— pour les 8e et 9e années, les cantons pourront adopter, à choix, l'école globale additive ou intégrée ou encore d'exprimer d'autres solutions.

La consultation des membres SPR est réservée dès que le rapport définitif du GROS sera sorti et elle pourra se faire sur le plan cantonal.

Nous vous rappelons que le GROS émettra des propositions dont l'importance est fondamentale pour l'avenir de l'Ecole romande.

DIVERS

Le CC/SPR ratifie la nomination de J.-C. Badoux au Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation, cela en remplacement de Maurice Besençon. Il évoque encore le problème du choix de la deuxième langue et la préparation de l'assemblée des délégués du 6 mai prochain.

FB

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

La Commission **Jeunesse et Economie** poursuit un travail que nous n'hésitons pas à qualifier de fructueux, tant il est vrai qu'une initiation aux mécanismes de l'économie s'impose de plus en plus, puisque l'économie concerne tout le monde.

Rappelons tout d'abord la composition de notre commission :

— M. Jean-Claude DELAUDE, président, représentant du CIPR ;
— un délégué de l'USS ;
— quatre journalistes spécialistes de l'économie ;
— sept enseignants délégués par la SPR : MM. J. Authier, F. Bourquin, Y. Dutoit, D. Fiaux, A. Fischer, J. Jacklé, J.-P. Paquier.

Dans un esprit de collaboration franche et très constructive, les membres de la commission, où, on le voit, les enseignants sont nettement majoritaires, ont pour l'heure les activités suivantes :

— conception et réalisation de nouvelles fiches d'information économique, à l'intention du corps enseignant. Ces fiches sont envoyées gratuitement à tout enseignant qui en formule la demande. A ce jour, 1200 enseignants

romands reçoivent ces fiches. Un sondage d'opinion nous a prouvé qu'elles sont appréciées. Parmi les dernières fiches publiées, signalons :
Changes fixes et changes flottants, La Concurrence, L'Elargissement de la Communauté économique européenne, Les Prix dans la vie quotidienne.

— Organisation du Séminaire annuel de Chexbres. Rappelons que le séminaire de juin 1971 traitait de la publicité. Cette année, les vendredi et samedi 2 et 3 juin 1972, le séminaire abordera les thèmes suivants :
vendredi 2 juin : **L'économie face à l'Ecole romande.** Les personnalités suivantes animeront cette journée : M. François Jeanneret, chef du DIP du canton de Neuchâtel, M. Jean Cavadini, délégué à la Coordination scolaire, M. Claude Ferrero, directeur de Firmenich SA Genève, M. Sunier, directeur de Cardinal, Fribourg, M. Pierre Logos, chef du personnel de Dubied, Neuchâtel.
Samedi 3 juin : **La croissance économique, pourquoi, comment ?**
Il s'agit d'une conférence du professeur P. Tschop, de l'Université de Genève. La conférence sera bien entendu suivie d'une table ronde, qui sera animée par M. Gilbert Couteau (Société pour le développement de l'économie suisse SDES), M. François Portner de la FOBB, et plusieurs journalistes spécialisés dans les questions économiques.

— Dans le même esprit, organisation de séminaires ou de journées d'étude décentralisés dans les différents cantons romands. Les DIP des cantons de Vaud, Neuchâtel et Valais nous ont demandé d'organiser de tels séminaires, portant sur une initiation à l'économie, ceci dans le cadre du perfectionnement des enseignants.

— Réalisation en chantier d'un futur manuel d'information économique à l'intention des élèves de 12 à 15 ans.

— Organisation du concours **« L'économie suisse vue par les jeunes »,** lancé dans l'« Educateur » du 18 février.

— Enfin, création d'une rubrique régulière **Jeunesse et Economie** dans le bulletin corporatif de l'« Educateur ».

Le bureau SPR reçoit le vice-président du GROS

Il nous est paru utile de donner la plus large audience possible au rapport que nous a fait M. Grob, président SPG et vice-président du « Groupe de réflexion sur les objectifs et structures scolaires ». La clarté de ce texte contribuera, nous l'espérons, à préciser les données d'un problème qui risque de partager le corps enseignant.

Le bureau exécutif.

Changer l'école

Avant même sa discussion en congrès, à Bienne, le 7 mars dernier, le rapport « CHANGER L'ÉCOLE » de la commission SPJ avait franchi les limites cantonales et suscité d'innombrables discussions dans les milieux romands que l'enseignement préoccupe.

Rarement, un document élaboré dans le cadre d'une association d'enseignants avait provoqué de tels remous.

Passionnément pour, violemment opposés !

Le juste milieu, si souvent issu de compromis en nos cantons, pour une fois, ne ralliait personne.

Et pour cause : le rapport jurassien, avec fougue, avec violence, avec une enthousiaste audace, assène, en effet, implacablement, le choix auquel tous les enseignants romands (et pas seulement ceux du Jura) doivent procéder : changer l'école ou s'anéantir dans l'inopérant.

Dépassant, en fait, après plusieurs mois de travail, le stade des questions, aboutissant à des accusations fondamentales contre l'école actuelle, le rapport nous met, citations et enquêtes à l'appui, tous en question.

Aucun de nous ne doit échapper à cette quête de lucidité, à cette interrogation essentielle sur notre tâche. Aucun de nous ne peut se soustraire à cette participation active qu'implique une réforme nécessaire de notre enseignement, et au-delà de notre système éducatif, d'une société déchirée entre un passé trop récent et un futur déjà présent.

Changer l'école ! C'est un appel vibrant pour une participation de tous, pour la réussite d'un pari. **Le changement sera le fait des enseignants ou ne sera pas.**

Le ton, la forme, le choix des arguments, tout dans le rapport jurassien relève d'une provocation concertée et absolument nécessaire aux yeux de ses auteurs ; la fin justifie les moyens : il faut faire partager, il faut amener la prise de position ; moins celle des autorités que celle des enseignants trop longtemps passifs, trop longtemps impuissants, trop longtemps, pour certains d'entre eux, jaloux de leurs prérogatives.

Faut-il s'étonner des réactions, des polémiques ?

Faut-il même chercher à les expliquer ? Dans la mesure où elles traduisent le désarroi, l'incertitude : sans doute, non ! Lorsqu'elles manifestent la fuite des responsabilités, le refus, l'option politique conservatrice) peut-être faudrait-il le faire ? N'est-ce pas prématuré ? L'enjeu est de taille. Que chacun se détermine ! Les explications suivront bien d'elles-mêmes.

LE DROIT A L'ÉDUCATION ?

Un espoir authentique ou un terme démagogique ?

Changer l'école, une nécessité pour les Jurassiens.
Sur quel constat la déterminent-ils ?
Leur analyse est alarmante.
Ils posent l'hypothèse de l'égalité possible des chances devant la culture.

Leur démarche :
— sinon démontrer **l'équipotentialité** de tous, du moins affirmer le bien-fondé et la rationalité d'une mise de fonds optimiste en préalable à un projet éducatif qui doit s'adresser à tous,
— sinon postuler l'égalité intellectuelle de tous, du moins détruire la conviction fataliste si répandue implicitement des différences génétiques qu'aucun acte éducatif ne saurait atténuer.

Le débat entre « culturalistes » et « héréditaristes » n'est pas tranché. Le sera-t-il d'ailleurs jamais ?

Il s'agit d'opter en termes de probabilités. En fait, il n'y a rien à choisir.

Le système éducatif est fondé sur des thèses héréditaristes implicites : sélection, orientation précoce, culture d'élite, primauté des disciplines classiques...

L'école entérine une société hiérarchisée qui ne changera jamais fondamentalement (même si la forme évolue) puisque bâtie sur des réalités immuables à moins d'accidents génétiques ou... d'une politique eugénique.

D'où cette conviction : il faut CHANGER L'ÉCOLE.

Maintenir ce système, ou contribuer par sa passivité à le laisser en l'état, c'est faire fi de l'incertitude actuelle de la science ; c'est surtout ignorer les éléments informatifs ou interrogatifs extrêmement nombreux qu'elle nous apporte.

Un statu quo inacceptable.

Le débat n'est pas tranché.

Comment dès lors admettre les injustices, les tares que chaque jour nous constatons, si elles ne sont pas fatales. Comment admettre que l'école, notre école, ne cherche pas **à tout prix** à compenser le déficit culturel certain constaté en début de scolarité chez les enfants des travailleurs manuels notamment. Comment pouvons-nous accepter, ce qui est plus grave, que **ce déficit soit accusé encore par l'école,** que ce manque soit considéré comme cause d'échec, comme source continuelle et systématique de dévolarisation sociale et personnelle.

Comment pouvons-nous tolérer la sélection quasi irréversible des élèves à 10 ans dans le canton de Vaud, 11 ans à Neuchâtel et même à 12 ans à Genève, alors que toutes les études sérieuses faites affirment la précarité des comportements à ces âges précoces ?

Comment tolérer encore une orientation basée sur une sélection, voire une élimination systématique et continuelle de tous ceux qui ne répondent pas à certains critères arbitrairement fixés ?

Comment pouvons-nous contribuer à la valorisation d'une forme de culture essentiellement classique, qui sans être nécessairement dépassée, ne peut plus prétendre avoir le monopole du vrai ou du beau ?

De quel droit continuons-nous à hiérarchiser nos élèves en fonction de notes dont on sait avec certitude l'arbitraire, le peu de validité, l'inadéquation à la réalité totale de l'enfant ?

Les incohérences, les injustices deviennent manifestes et se multiplient dès que l'on ne s'appuie plus sur des différences interindividuelles basées sur une fatalité irréductible.

« L'école actuelle apparaît donc comme une institution sélective qui, à travers le filtre de l'autorité « institutionnelle », des programmes, des notes, des examens et des classements utilisés par le système d'enseignement accentue les différences individuelles des enfants qu'elle reçoit (fonction de différenciation), les oriente prématurément dans des voies de formation étanches (fonction de sélection), les conduit vers des débouchés professionnels hiérarchisés selon les certificats obtenus (fonction de certification), leur fait intérioriser une certaine norme sociale, économique, politique, morale, par les contenus et la forme de l'action pédagogique (fonction d'intériorisation), et enfin, par l'action conjuguée de ces fonctions, elle reproduit les inégalités sociales et culturelles de notre société (fonction de reproduction). »

(Changer l'école : pp. 28-29)

Vers une réforme fondamentale

Changer l'école !

Par où commencer ? Les notes, les programmes, la formation des enseignants, les relations entre maîtres et élèves, les structures, les méthodes, les moyens d'enseignement ?

L'école romande a commencé par les programmes.

Le Concordat harmonise (c'est une forme de changement très importante pour certains cantons) les normes de la scolarité obligatoire et le temps de scolarité annuel.

Les structures sont actuellement la préoccupation des cantons romands : une commission[1], mandatée par la Conférence des chefs du département en étudie l'harmonisation. C'est aussi aux yeux des Jurassiens, pour leur canton surtout, la condition sine qua non d'une réforme possible.

Méthodes, moyens, formation des enseignants, évaluation ne doivent pas quitter nos esprits. Dans l'immédiat, **surtout sur le plan romand,** l'organisation de l'école, ses structures doivent cependant constituer notre préoccupation première. Partagés entre l'actuel et l'idéal, il faut choisir le possible.

L'actuel, le statu quo doit être dépassé.

L'idéal, peut-être : la « Gesamtschule », l'école globale ou unique, celle qui réunirait tous les élèves de tous les niveaux intellectuels de 6 à 15 ans, celle que connaissent entre autres pays, la Suède, la Yougoslavie et sous une forme quelque peu plus complexe, l'Allemagne.

Entre deux, la structure que préconisent, du moins à titre expérimental, les Jurassiens : le cycle d'orientation après la 6e année de scolarité obligatoire.

Encore convient-il de s'entendre. Quel cycle d'orientation ? Quelle école première ? Quelle école secondaire supérieure ? Quel enseignement préscolaire ?

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES COMMENT ET A QUEL MOMENT ?

Le moment de cette scolarité qui soulève le plus d'interrogations, qui déclenche les résistances, les oppositions, c'est comme à Genève en 1962, le début de ce cycle d'orientation, le passage du primaire au secondaire, c'est le temps de l'orientation.

Pour les uns, il faut retarder le plus possible toute orientation, surtout toute orientation faite en fonction des débouchés professionnels. La très grande majorité des psychologues et des pédagogues s'accordent sur ce point :

« L'évolution interne de l'individu ne fournit qu'un nombre plus ou moins considérable, selon les aptitudes de chacun, d'ébauches susceptibles d'être développées, annihilées ou laissées à l'état inachevé. Mais ce ne sont que des ébauches et seules les interactions sociales et éducatives les transformeront en conduites efficaces ou les anéantiront à tout jamais.

Le droit à l'éducation est donc, ni plus ni moins le droit de l'individu à se développer normalement, en fonction des possibilités dont il dispose, et l'obligation, pour la société, de transformer ces possibilités en réalisations effectives et utiles...

Le développement intellectuel et moral normal, dans les sociétés les plus civilisées ne s'achève que vers 15 ans. C'est vers 15 ans, en particulier, qu'il devient possible de déceler avec quelque précision les aptitudes différenciant les individus les uns des autres tandis que, auparavant, toute orientation reste aléatoire et risque de négliger des potentialités importantes. Il est donc nécessaire, si l'on ne pense qu'au bien des élèves et de la société, d'assurer un enseignement général du second degré jusqu'à cet âge moyen en laissant ouvertes les questions d'acheminement professionnel, ce qui permet d'acquérir une connaissance suffisante de chaque élève et facilite son orientation définitive au terme de cette scolarité commune. »

(J. Piaget, « Le droit à l'éducation dans le monde actuel », pp. 14 à 19, cité par R. Dottrens, « La crise de l'éducation et ses remèdes », p. 67).

[1] Groupement romand chargé de l'étude des objectifs et des structures de la future école romande (GROS).

« L'idée d'un cycle d'orientation a été lancée en France au lendemain de la Libération par la commission Langevin-Wallon.

Sa valeur et sa nécessité ont été trop souvent exposées pour que nous ne nous attardions pas à justifier les arguments tendant à sa création :

— difficulté d'émettre des diagnostics sûrs et des pronostics valables sur le comportement intellectuel et les aptitudes avant la fin de la crise pubertaire ;
— nécessité d'une observation prolongée dans un système scolaire favorisant l'extériorisation des aptitudes, des tendances et des goûts et permettant avec plus de sûreté d'affirmer ou d'infirmer des jugements scolaires antérieurs ;
— possibilité de laisser à chaque adolescent une part plus grande dans le choix de son cheminement scolaire. Un enfant est mieux à même de voir clair en lui-même à 15 ans qu'à 10, 11 ou 12 ans ;
— sécurité plus grande accordée aux parents par le fait des renseignements que l'école peut leur donner et par une connaissance meilleure qu'ils auront de leur enfant.

Au moment de prendre une décision, retardée de deux ou trois ans, ils verront plus clair dans le choix des voies scolaires qui s'ouvrent devant les élèves.

Enfin, ce décalage de trois années avant les bifurcations définitives aplanit les difficultés qui résultent du retard, chez certains enfants, de la maturation des fonctions, sans que ce retard mette en cause leurs capacités et leur intelligence.

Certes, le droit à l'éducation ne signifie pas que tous pourront prétendre à obtenir les baccalauréats traditionnels pour entrer ensuite à l'université, mais que, chacun selon ses aptitudes, sa persévérance dans l'effort, pourra recevoir la culture générale et spécialisée qu'il est capable d'acquérir, la sélection nécessaire intervenant progressivement et s'opérant par des moyens donnant toutes garanties d'objectivité et d'équité.

Ainsi, au système habituel qui voit entrer dans nos établissements secondaires des masses d'enfants qui seront les victimes d'une dure et souvent injuste élimination, se situerait une longue période d'orientation au cours de laquelle l'adolescent serait à même de prendre conscience de sa valeur et de ses limites et, par conséquent, de décider de son avenir scolaire et professionnel en ayant pris la mesure de ses aptitudes et de ses goûts. »

(R. Dottrens, « La crise de l'éducation et ses remèdes », p. 87.)

Pour les autres, les dures contraintes de l'ORM (Ordonnance fédérale sur la reconnaissance de certificats de maturité) qui nécessitent de la part des enseignants, notamment pour le latin, au moins sept ans d'efforts avec des élèves déjà triés.

Pour les premiers, une école du second cycle, réunissant tous les élèves entre 12 et 15 ans sous le même toit, sans filières parallèles telles qu'elles sont connues à Genève (section latine-scientifique - section culture générale - section pratique) non seulement est possible, mais encore souhaitable, la prise en considération des différences entre élèves devant trouver sa solution pratique par les cours à option et à niveau, après un premier temps (tout le 7e degré ou un premier semestre) d'observation sans différenciation d'élèves. (Voir R. Dottrens, « La crise de l'éducation et ses remèdes », pp. 102-104.)

Pour les seconds, il convient en fonction de l'ORM surtout, de préconiser une orientation sitôt après la 6e année primaire, afin que dès le début du cycle d'orientation, l'on puisse travailler avec les élèves répartis sinon en forts, moyens et faibles, du moins en groupes homogènes quant à leurs motivations, les passages entre les 3 ou 4 sections restant toujours possibles.

Parmi les partisans de cette formule, que Genève cherche dès maintenant à dépasser, en raison de ses multiples insuffisances, **certains souhaitent que l'orientation se fasse déjà au début de la 6e année, ou du moins soit chose faite** à la fin de la 6e.

UNE DÉCISION POLITIQUE :
LE POIDS DES ENSEIGNANTS

Les positions s'affirment. La tendance moderne de l'école globale différenciée (sans sections) semble majoritaire.

Il n'empêche que les décisions reviendront au pouvoir politique.

Il faut que tous, nous prenions position.

Il faut que cesse le silence dû à cette notion de l'enseignement serviteur muet de l'Etat ou de la société.

Il faut qu'enfin, et que cette première étape d'une réforme romande en soit l'occasion, la prise de position active des enseignants pèse de tout son poids sur l'avenir de l'école, non en fonction d'avantages ou de prérogatives corporatifs à sauvegarder, mais en fonction de l'avenir des enfants qui nous sont confiés et de leurs droits.

Les Jurassiens ont eu le courage de montrer le chemin, de poser le problème en des termes nets, même s'ils ont été jugés, par certains, excessifs.

A nous tous, par nos associations professionnelles, par l'information que nous pouvons apporter autour de nous, de dire, de proclamer nos convictions, notre politique.

Les structures, un premier pas !

L'évaluation, la formation des maîtres, les méthodes, ... il faut que nous, enseignants, nous les premiers, contribuions à changer l'école.

R. Grob.

19e Semaine pédagogique internationale

Elle aura lieu au Village Pestalozzi à Trogen, du 13 au 21 juillet 1972 ; elle sera consacrée à des entretiens et à des exposés. Sous le titre général : **Begabung : Schicksal oder Aufgabe ?** des pédagogues, des psychologues et des sociologues de Suisse et de l'étranger introduiront les discussions. Exposés et débats seront traduits. Renseignements et inscriptions :

Sekretariat der Internationalen Lehrtagung.
case postale 291, 5401 Baden.

S'inscrire jusqu'au 1er juin.

A. P.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

L'ÉCONOMIE SUISSE VUE PAR LES JEUNES EN 1972

En raison du délai trop court depuis la rentrée scolaire, les organisateurs du concours — dont on rappelle qu'il est doté de 10 000 francs de prix en espèces — ont décidé de porter **au 20 mai le délai d'inscription,** la remise des travaux étant elle-même reportée au 10 juin 1972.

Rappelons que le concours s'adresse à des élèves ou à des groupes d'élèves des degrés 8 et 9 (en principe des élèves de 12 à 15 ans) pour leur permettre de décrire l'économie d'une région ou d'un lieu d'une manière vivante sous forme d'une rédaction ou d'un reportage illustré ; et qu'ils peuvent recourir à toutes les sources d'information à leur disposition.

Pour toute correspondance ou inscription, s'adresser à :

Concours « Jeunesse et Economie » c/o CIPR,
81, route de l'Aire, case postale 401,
1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 **Lausanne.**

LA SPR UNE ET DIVERSE

La formation des enseignants primaires

FORMATION DE BASE TYPE ET PROFESSIONNELLE

Cette formation, dont nous réclamons une amélioration depuis pas mal de temps, est dispensée par les Ecoles normales.

Après un concours d'entrée, les futurs instituteurs et institutrices primaires passent quatre années à l'EN. Durant les deux premières années, ils bénéficient d'un enseignement de formation générale uniquement, qui constitue la suite de leurs études en classe supérieure généralement, au collège secondaire plus rarement. Au cours des deux dernières années, l'accent est mis progressivement sur la formation professionnelle : pédagogie théorique et pratique, didactique, psychologie. En dernière année, les normaliens effectuent des stages, non seulement en classe d'application, mais encore dans des classes du canton.

Au bout des quatre ans, les candidats obtiennent un brevet d'aptitudes à enseigner dans une classe primaire.

Il est à remarquer que cette voie normale ne marque pas de solution de continuité entre la formation de base et la formation professionnelle, celle-ci venant simplement s'ajouter à celle-là.

Ainsi donc, entrer à l'Ecole normale équivaut, si l'on peut dire, à prononcer le vœu d'entrer en enseignement primaire. Certains prétendent voir là une des causes de la pénurie.

AUTRES ACCÈS POSSIBLES

1. Le 9 novembre 1953 s'ouvrait à l'Ecole normale de Lausanne la première « classe rapide » comme on l'appelait à l'époque. Pressé par la pénurie, le DIP ouvrait aux porteurs de baccalauréats et de maturités de divers types une voie de formation accélérée : six mois d'Ecole normale (formation théorique), trois mois de stages dans divers types de classes du canton, examen de brevet.

La formule s'étant révélée efficace, malgré les tâtonnements de la première expérience, ce mode de formation subit diverses améliorations successives pour aboutir aux actuelles Classes de formation pédagogique. Celles-ci sont aujourd'hui indépendantes de l'Ecole normale et voient leurs effectifs s'accroître d'année en année.

Sous leur forme actuelle, les études dans ces classes ont une durée totale de un an et demi. Pendant la première année, l'enseignement de formation générale, suivi en vue du bachot ou de la maturité, fait place à celui des branches professionnelles (arithmétique, chant, gymnastique, dessin, etc.) envisagées sous l'angle didactique. L'accent est mis sur la pédagogie, la psychologie, les stages hebdomadaires. Les six derniers mois de la formation sont à proprement parler pratiques : stages, remplacements dans le canton. Puis examen final et brevet d'aptitudes semblable à celui délivré après quatre ans d'Ecole normale.

Nous pensons que c'est là, moyennant quelques aménagements, la formation que nous souhaitons pour une revalorisation intrinsèque de notre profession.

2. Au printemps 1961, devant une pénurie de plus en plus catastrophique, nos autorités envisageaient un cours de formation ultrarapide à l'intention de vocations tardives. Ce projet hâtif et sommaire provoqua une violente réaction de la SPV qui, dans les premiers jours de juillet, se réunit en assemblée générale extraordinaire à Lausanne. L'inquiétude manifestée par le corps enseignant à cette occasion incita le Département à présenter un projet beaucoup plus sérieux qui, s'il ne provoqua pas l'enthousiasme, obtint tout de même finalement l'assentiment des enseignants primaires.

Deux tels cours ont été organisés jusqu'à ce jour, mais il va de soi que ce n'est là qu'un palliatif en cas de pénurie aiguë.

QUELQUES COMMENTAIRES

Remarquons tout d'abord qu'il n'y a plus une Ecole normale à Lausanne seulement, mais encore deux autres établissements identiques — quoique moins importants — à Yverdon et Montreux.

Il ne fait aucun doute que cette décentralisation permet un recrutement plus étendu dans notre canton où la pénurie n'est pas près d'être résorbée.

Autre fait digne de remarque : l'essor des Classes de formation pédagogique, qui prennent chaque année davantage d'importance et qui préfigurent une future formation des maîtres, qui ne saurait tarder à s'imposer, dans la perspective de la réforme de l'école vaudoise.

JF

Commission Croix-Rouge de la Jeunesse

RAPPORT ANNUEL 1971

Font partie actuellement de la commission : Mmes et Mlles M. Beauverd, A. Cachin, G. Jaccard et S. Meylan. MM. D. Cardis, E. Dégallier, P.-A. Favez, B. Longchamp, J.-F. Lanthenmann, R. Maillard, D. Notter et le soussigné, membre SPV du comité vaudois de la CRJ.

Secourisme. 50 cours (—5) organisés par le comité vaudois CRJ en collaboration avec le DIP ont été donnés à 1033 élèves en 600 h. dans 22 localités. 821 certificats ont été délivrés : réussite 79,5 %. Aux instructeurs samaritains, nos plus vifs remerciements pour leur dévouement à nos élèves.

Sauvetage nautique. Le temps peu clément en début de saison n'a permis de terminer que 4 cours (Villeneuve, Prilly, Yverdon et Payerne) sur 11 annoncés. 98 des 146 élèves inscrits ont obtenu le certificat de jeune sauveteur. Réussite 67 %. La commission remercie M. Jean-Daniel Roy, ses collaborateurs et le DIP.

Echanges internationaux - Secourisme. M. Favez, membre de la commission, et son épouse ont accompagné la délégation suisse de jeunes secouristes à la rencontre internationale organisée par la CRJ hongroise à Fot. Visite de deux déléguées de la CRJ bulgare. En mai 1971, une classe lausannoise a accueilli Mme et Mlle Ivanova et Oreshkovy. Elles ont assisté à des leçons données selon l'esprit CRJ. Une visite de Lausanne termina cette journée de rencontre internationale.

Karlsminde : la délégation suisse de juniors prévue pour ce camp international n'a pu s'y rendre : il n'a pas été possible de trouver un leader de groupe.

Mimosa. 105 classes (—18) ont participé à la vente. Part de la CRJ : 27 683 fr. Pour faire face à leurs œuvres locales plusieurs groupes de vendeurs ont demandé des fonds pour 15 105 fr. Le solde a été utilisé pour subvenir aux frais de colonies, de camps, de cours de premiers secours et de sauvetage, pour aider à la construction du car pour handicapés, enfin pour consolider le fonds de réserve, dans le cas où, une année, les circonstances empêcheraient la vente : grêle, gel, grève, incendie, etc... Ce fonds de réserve doit ainsi permettre de poursuivre les activités CRJ dont les enfants bénéficient, même si la vente doit être supprimée une année.

Ronde de la Rose. Les juniors de quelques classes lausannoises ont vendu pour 11 670 fr. de roses lors du samedi matin 26 juin. La somme a été intégralement versée à Enfants du Monde.

Car de l'amitié. Le secrétariat vaudois CRJ a organisé 28 excursions en avril, juin, juillet, octobre et novembre à Lausanne, Vallorbe, Ste-Croix, Chamblon, Echichens, Montsur-Rolle, Rolle, Féchy, Prilly, St-Légier, Baugy, Pompaples, en faveur de 532 handicapés.

Second car. Le second car est en travail. Les parrainages en sa faveur se sont montés à 1976 fr.

Pharmacies scolaires. 17 classes ont été équipées cette année de la pharmacie CRJ au prix de 28 fr. l'assortiment.

Albums. Les classes vaudoises poursuivent leurs échanges contribuant ainsi à l'amorce d'une meilleure compréhension internationale.

Informations TV. Quelques flashes concernant le secourisme ont encore paru en début d'année dans le « 5 à 6 des Jeunes ».

Sang. Lors de l'année longue, la commission organisera une « Chasse aux donneurs de sang » en collaboration avec les juniors de nos écoles. Elle se déroulera progressivement sous forme de concours successifs dans divers secteurs vaudois qui restent à déterminer. A cet effet, la commission a créé une série de 3 leçons pour les 3 degrés. Elles ont été approuvées sur le plan médical et polycopiées par les bureaux CRJ. Les membres de la commission ont visité le centre de transfusion sanguine à Berne.

A tous nos collaborateurs, nos remerciements les plus chaleureux.

Lausanne, le 20 avril 1972.

Le président : *J. Petitpierre.*

Cours de perfectionnement

L'ANNÉE LONGUE

THE RIGHT MAN...

Le Département de l'instruction publique vient de nommer notre collègue **Maurice Blanc (Montreux)** comme adjoint de M. F. Bruand, directeur de l'organisation des cours de perfectionnement durant l'année longue.

Proposé par la SPV, Maurice Blanc est président de la commission SPR « Education permanente », membre de la commission pédagogique de la SPV.

Nous félicitons notre collègue pour cette nomination que nous souhaitions, certains que nous sommes qu'il sera un bon défenseur du point de vue des enseignants primaires.

JF.

LISTES DES COURS

Si les maîtres spéciaux ont déjà reçu des listes de cours, c'est grâce précisément au fait qu'ils sont concernés par une seule spécialité, ce qui facilite grandement l'organisation des cours.

Pour les maîtres non spécialisés, une organisation beaucoup plus complexe demande davantage de temps. Cependant ces listes nous seront distribuées prochainement.

Comité central.

Football à l'école

Dès l'année dernière, l'ASF a entrepris dans tout le pays une vaste action ayant pour but d'intéresser les instituteurs et institutrices au football. Des cours régionaux ont été mis sur pied et plus de 800 maîtres et maîtresses se sont initiés à l'ABC du travail d'un entraîneur. L'Association vaudoise organise cette année six cours régionaux d'une demi-journée qui auront lieu de 14 à 17 h. 30 aux lieux et dates suivants :

Avenches, Vallorbe, Morges, le mercredi 24 mai 1972 ; Renens, La Tour-de-Peilz, Yverdon, le mercredi 31 mai 1972.

Le déplacement sera remboursé au tarif CFF et une indemnité de 6 fr. sera accordée à chaque participant(e). **Inscriptions jusqu'au 15 mai auprès de Jean-Charles Borboën, instituteur, 1111 Echichens.**

Nous insistons sur le fait que ces cours ont pour but d'intéresser **le plus d'enseignants possible** à notre sport. Ils sont donc destinés aussi aux maîtres non footballeurs **et** aux maîtresses, qui ont dans leurs classes des garçons de plus en plus âgés. Nous aimerions voir le football occuper une place grandissante dans les programmes de plein air et de gymnastique ; c'est un sport éminemment populaire, propre à rapprocher maîtres et élèves.

Il serait également souhaitable que davantage d'enseignants reçoivent une formation d'entraîneurs et se consacrent au perfectionnement des jeunes. Le problème des entraîneurs de juniors est en effet très difficile à résoudre pour de nombreux clubs et nous pourrions dans ce domaine jouer un rôle important. L'Association vaudoise organise dans ce but un cours de quatre jours pendant les vacances d'automne (entre le 22 et le 28 octobre). A l'issue de ce cours qui sera réservé aux enseignants, les participants auront le titre de moniteur Jeunesse et Sport 1 et la possibilité de suivre le cours de six jours pour l'obtention du diplôme B d'entraîneur ASF et du titre de moniteur J + S 2.

TOURNOIS SCOLAIRES

Nous savons également que de nombreuses localités organisent un tournoi scolaire. Jusqu'à maintenant chacun a travaillé en général pour soi, en usant des bonnes volontés locales. Nous aimerions améliorer si possible et développer ce mouvement (coordination des catégories d'âge, organisation de finales au niveau cantonal, sélections éventuelles...).

C'est dans ce but que nous demandons à tous les responsables de ces championnats scolaires de nous faire parvenir le plus de renseignements possible : par exemple, quelles

sont vos ressources ? Quelle est l'attitude des autorités ? des clubs locaux ? Qui se charge de la mise sur pied et du contrôle du déroulement du tournoi ? Equipes de classes ou équipes d'écoles ? Sous quels noms jouent ces équipes ? Admet-on les juniors des clubs ? Quelles sont vos catégories d'âge ? Nombre de joueurs par équipe ? Jouez-vous sur tout le terrain ou seulement sur une moitié ? Avec quels buts ? etc...

Tous ces renseignements nous permettront d'y voir plus clair dans le mouvement du football écolier de notre canton et d'essayer de lui donner une structure plus précise et plus solide.

Borboën, Echichens.

Postes au concours

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire — **Bureau du personnel,** place de la Cathédrale 6, 1005 Lausanne, jusqu'au **13 mai 1972,** dernier délai.

Bex

Maître de travaux manuels.
Entrée en fonction : immédiate.

Vevey

Directeur des écoles primaires.
Entrée en fonction : 1er septembre 1972.

Titre exigé

Brevet de maître de classe supérieure ou licence en pédagogie, ou titre jugé équivalent.

Le règlement communal pour le directeur des écoles primaires peut être obtenu auprès du Service administratif des écoles, rue du Conseil 8, à **Vevey.**

En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats sont priés d'informer la Municipalité de Vevey de leur candidature en joignant un curriculum vitae.

Nomination d'un inspecteur des jeunes

Pour remplacer notre collègue Robert Michel, démissionnaire, le DIP met au concours un poste d'inspecteur des jeunes.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est pas besoin pour adresser une postulation d'arborer des titres ronflants, mais d'être simplement porteur d'un brevet d'instituteur (trice) primaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la FAO du mardi 2 mai.

JF

Ecole normale de Lausanne

LISTE DES BREVETS 1972

Section des maîtres pour les classes primaires

MM. Michel Berney, à Vevey ; André Borboën, à Denges ; Rémy Chatelain, à Lavigny ; Pierre Copt, à Lausanne ; Jean-Daniel Delaloye, à Martigny ; Rémy Dellava, à Bière ; André Denys, à Lausanne ; François Devaud, à Tolochenaz ; Xavier Dormond, à Lausanne ; Gérard Dutoit, à Lausanne ; François Emery, à Lausanne ; Bertrand Favre, à Lausanne ; Jean-Pierre Forestier, à Vich ; Claude Guenot, à Renens ; Olivier Kaeser, à Lausanne ; Cédric Kursner, à Lausanne ; Pierre Mario Larpin, à Rolle ; Jacky Marcuard, à Chexbres-Village ; Jean-Philippe Martin, à Moudon ; Dominique Mauron, à Aran/Grandvaux ; Philippe Mermoud, à Saxon, Christian Michel, à Lausanne ; Jean-François Pidoux, à Forel-sur-Lucens ; Claude Rochat, à Lausanne ; Gilbert Schöni, à Renens ; Frédéric Schupbach, à Lausanne ; Roland Schürch, à Nyon ; André Sottas, à Romont ; Jacques Tièche, à Lausanne ; André Zulauf, à Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes primaires

Mlles Gladys Angeli, à Lausanne ; Claudine Annen, à Bussigny ; Danielle Aubert, à Lausanne ; Annette Barbay, à Cottens ; Hélène Berger, à Féchy ; Janine Berlie, à La Rippe ; Marlyse Berney, à Ecublens ; Lisa Bovet, à Arnex ; Sylvette Bovet, à Forel (Lavaux) ; Yolande Cuérel, à Villars-Sainte-Croix ; Claudine Culand, à Ecublens ; Anne-Lise Décosterd, à Grens ; Annette Delacrétaz, à Mont-la-Ville ; Pierrette Dubois, à Lausanne ; Françoise Ducret, à Lausanne ; Martine Ecuyer, à Lausanne ; Huguette Fuchs, à Pampigny ; Fabienne Gilliéron, à Lausanne ; Arianne Golaz, à Lausanne ; Ruth-Esther Hurni, à Servion ; Geneviève Jaccoud, à Lausanne ; Sylvianne Jaccoud, à Lausanne ; Susy Jaquier, à Forel (Lavaux) ; Martine Knébel, à Lausanne ; Viviane Liaudet, à Coppet ; Nicole Losey, à Lausanne ; Janie Lugrin, aux Bioux ; Annette Maillefer, à Lausanne ; Anne-Lise Mayor, à Renens ; Martine Mayor, à Ecublens ; Christiane Mottier, à Bursins ; Danièle Mussard, à Prilly ; Frédérique Niklaus, à Lausanne ; Gladys Pidoux, à Forel-sur-Lucens ; Marie-France Pilloud, à Gland ; Françoise Racle, à Lausanne ; Micheline Raetzo, à Lausanne ; Marlyse Ramseyer, à Lausanne ; Eliane Rolaz, au Mont-sur-Lausanne ; Claire-Lise Roth, à Berne ; Michèle Schertenleib, à Yens-sur-Morges ; Ariane Solesio, à Lausanne ; Monique Tattet, à Lausanne ; Anne Terraz, à Lausanne ; Janine Tricot, à Vallamand ; Isabelle Vuillaume, à Lausanne ; Michèle Will, à Renens ; Mme Béatrice Wuerchoz-Chapuis, à Lausanne ; Mlle Josette Zollinger, à Renens.

Section des maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Mireille André, à Vuillerens ; Nicole Chollet, à Lonay ; Francine Chuard à St-Légier ; Elisabeth Clément, à Prilly ; Elisabeth Correvon, à Belmont-sur-Lausanne ; Marie-Christine Cortellini, à Nyon ; Irène Ecoffey, à Ecublens ; Ruth Fiaux, à La Conversion ; Denise Gachet, à Nyon ; Eliane Gander, à Renens ; Sylviane Grandchamp, à Nyon ; Francine Guex, à Boulens ; Chantal Maire, à Renens ; Arielle Martin, à Lausanne ; Danielle Müller, à Nyon ; Anne-Marie Perret, à Château-d'Œx ; Catherine Peytregnet, à Morges ; Anne-Marie Richoz, à Morges ; Chantal Rithner, à Pully ; Hélène Sunier, à Lavey-Village ; Martine Troyon, à Pully ; Anne-Louise Wagnières, à Lutry.

Section des maîtresses pour les classes de couture

Christiane Bucher, à Vers-chez-les-Blanc ; Esther Crelier, à Aigle ; Martine Holzer, à Gland ; Christiane Noverraz, à La Conversion ; Mme Josée Penis-Montulet, à Belmont-sur-Lausanne ; ; Marie-Claire Pharisa, à Lausanne ; Béatrice Strohmeier, à Morges.

AVEPS

COURS DE SKI A SAAS-FEE

Le cours de ski de station et de haute montagne de l'AVEPS s'est déroulé cette année à nouveau à Saas-Fee, du 10 au 15 avril 1972.

Pourquoi Saas-Fee deux années consécutives ? Parce qu'à l'Hôtel Allalin on est extrêmement bien reçu et soigné par les patrons eux-mêmes, et parce qu'il ne manque pas d'ascensions à faire dans la région. Or l'organisateur, Jean-Pierre Paquier, est un adepte de la peau de phoque qui n'hésite pas à entreprendre une grande course avec des camarades moins expérimentés que lui, pour leur faire découvrir la beauté des paysages d'altitude et pouvoir partager avec eux la joie qu'elle procure. C'est pourquoi, après avoir conduit l'an dernier une douzaine de participants de son cours au sommet de l'Allalin, il s'était proposé de pousser cette année jusqu'au Strahlhorn.

Ce fut, dans tous les sens du terme, le sommet de la semaine. On en parla pendant trois jours : il y avait ceux qui scrutaient le ciel le soir dans l'espoir d'y apercevoir une étoile annonciatrice d'un lever de brouillard, et ceux qui — taquins ou jaloux ? — s'accommodaient du même brouillard en disant : « Il est fichu, votre Strahlhorn ! ».

C'était compter sans la tranquille ténacité de Jean-Pierre qui, fort de l'annonce d'une vague amélioration de temps, prévue d'ailleurs dans un tout autre endroit des Alpes, commanda un soir le pique-nique pour onze personnes, puis, malgré le temps couvert du lendemain après-midi, embarqua sa troupe, dûment munie de cordes, cordelettes et mousquetons, dans le téléphérique de Felskinn, au terminus duquel nous attendait le miracle : le grand soleil au-dessus de 3000 m ! Une demi-heure de flanc pour atteindre la cabane Britannia, quelques exercices d'encordages dans les dortoirs, un souper succulent suivi d'une courte mais très sympathique soirée, et tout le monde s'en alla dormir ; ou plutôt se coucher : dormit qui put !

Et on l'a fait, le Strahlhorn, par le seul jour de grand beau temps de la semaine et le dernier, qui plus est. Aussi cette ascension fut-elle dignement arrosée lors de la traditionnelle raclette du dernier soir qui nous attendait au retour. Un grand merci également à nos deux autres chefs de cordée, Roland Clément et Raoul Cop.

Semaine aussi de magnifiques descentes sur pistes, de contacts noués ou renoués, semaine qui, grâce au talent non seulement d'organisateur, mais aussi d'animateur de Jean-Pierre Paquier, grâce à sa bonne humeur jamais en défaut et à sa joie visible de faire plaisir à chacun — chaque soir un petit cadeau nous attend devant notre assiette et celui du dernier jour, caché dans la poche à serviette, ne fut pas le moins apprécié — a donné aux vingt-cinq participants l'envie de récidiver l'an prochain, que ce soit à Saas-Fee (il reste encore l'Alphubel !) ou dans toute autre station d'où l'on puisse tenter un 4000. Une course à skis en haute montagne répond en effet à un réel désir, puisqu'elle rallie chaque année les suffrages de la moitié des participants du cours. Aucune autre association ne saurait être mieux désignée que l'AVEPS pour en inclure une dans ses programmes.

Que se renouvelle donc chaque année ce cours de ski de station « et de haute montagne », aussi longtemps qu'un instructeur voudra bien accepter d'en assumer l'organisation et surtout la responsabilité. Merci Jean-Pierre.

A. K.

Difficultés : Maladie ! Vieillesse !

L'ÉPARGNE contribue à résoudre ces problèmes, surtout une épargne sûre, GARANTIE PAR L'ÉTAT.

Consultez le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS :

gérant de la **Caisse Cantonale Vaudoise.**

Lausanne 44 agences dans le canton.

CAMPS ET COLONIES DE VACANCES PTT

cherche pour la colonie de vacances qui aura lieu à Montana, du 17 juillet au 5 août 1972

2 moniteurs, év. monitrices

Cette colonie réunit 75 enfants d'agents PTT de Suisse romande dans la Maison Général-Guisan, à Montana.

Les inscriptions ou les demandes de renseignements sont à adresser à :

Camp et colonies de vacances PTT,
case postale 14,
1211 Genève 1.
Tél. (022) 32 90 90,
interne 325 ou 304.

genève

Equipe de rédaction : rédacteur responsable, Jean Mermoud, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier. Collaboratrices : Liliane Urben, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon ; Josiane Charbonnier, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

LA SPR UNE ET DIVERSE

La formation des enseignants primaires

Les études pédagogiques genevoises sont la seule voie qui permette à un enseignant d'être instituteur breveté.

Les titres donnant accès aux études pédagogiques ainsi que la formation des enseignants varient quelque peu selon les ordres d'enseignement.

TITRES D'ACCÈS AUX ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

maîtresse d'école infantine	diplôme de culture générale du collège (4 ans)	maturité, diplôme de l'école sup. de commerce
instituteur ou institutrice classe primaire spécialisée	idem	
instituteur ou institutrice classe primaire ordinaire	maturité seulement	

L'équivalence de certains titres est appréciée par le DIP. Depuis quelques années le DIP a organisé des examens de culture générale à l'intention des personnes qui ne possèdent pas de diplôme reconnu par l'autorité scolaire et qui souhaitent tout de même entrer aux études pédagogiques. Seuls les jeunes gens âgés de 22 ans révolus qui se destinent à l'enseignement enfantin ou spécialisé peuvent y participer.

Cependant, vu l'état de pléthore dans les deux ordres d'enseignements précités, cette seconde voie ne garantit plus l'entrée aux études pédagogiques.

Pour diverses raisons, trop longues à développer dans le cadre restreint de cet article, la SPG demande au DIP d'unifier les conditions d'admission aux études pédagogiques et de rendre obligatoire dès 1975 la maturité pour tous les candidats.

LES ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

1re année	année probatoire	1 semestre : formation personnelle 1 semestre : remplacement
2e année	certificat propédeutique de l'EPSE	2 semestres à l'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation
3e année	brevet d'aptitude à l'enseignement	15 semaines : méthodologie 15 semaines : stages

A. Première année : l'année probatoire

Durant un semestre les candidats suivent des cours de formation personnelle et sont astreints à passer des examens. Les disciplines suivantes figurent au programme :

— *mathématiques, langue française, élocution, musique ;*
— *écriture, dessin, culture générale, gymnastique ;*
— *géographie, histoire, sciences, activités créatrices, étude du milieu.*

Dans la même année, une période de remplacement permet au candidat, après divers stages et séances d'information, de tenir une classe. Des inspecteurs spécialisés jugent les aptitudes du futur enseignant.

B. Deuxième année : les cours universitaires

Tout en continuant certains cours aux études pédagogiques (musique, dessin, gymnastique), les candidats suivent deux semestres de cours à l'EPSE (Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation) au terme desquels ils obtiennent le certificat propédeutique.

Suivant leur option professionnelle, (enseignement enfantin, primaire ou spécialisé) les étudiants choisissent un certain nombre de cours parmi la liste suivante :

— *psychologie scolaire, psychologie expérimentale, psychologie de l'enfant, histoire de la psychologie, psychopathologie de l'enfant ;*
— *pédagogie générale, pédagogie expérimentale, pédagogie comparée, histoire de l'éducation, éducation des petits, éducation des arriérés.*

C. Troisième année : méthodologie et stages

Avant d'obtenir son brevet, le candidat suit pendant 15 semaines et ce, en trois périodes, des cours de méthodologie portant sur l'enseignement des disciplines prévues par le plan d'étude. Les leçons données par le futur breveté font l'objet de rapports des maîtres de méthodologie.

Alternativement avec les périodes de cours, cinq stages de trois semaines ont lieu dans les classes d'application. Là, le candidat, conseillé par des maîtres de stage, peut mettre en pratique ses nouvelles connaissances psychopédagogiques.

LA PÉRIODE DE CONFIRMATION (18 mois)

Nanti du brevet d'aptitude à l'enseignement, le nouvel instituteur doit encore fournir, dans l'année civile qui suit l'obtention du brevet, un travail de recherche pédagogique (certaines équivalences sont admises par le DIP : diplômes de l'EPSE, cours suisses de travaux manuels, etc.).

Ce travail, accompagné des rapports des différents inspecteurs chargés de contrôler la tenue de la classe, permet de confirmer la nomination de l'enseignant.

Louis Vaney.

Assemblée générale du 7 mars 1972

Après avoir enregistré 10 nouvelles admissions, l'assemblée générale passe directement à la discussion du sujet-clé de ce soir : les associations de parents.

Beaucoup de questions se posent : que faut-il entendre — ou sous-entendre — par association de parents ? Depuis quelque temps, on voit fleurir une quantité de groupements qui se préoccupent de problèmes scolaires, sans que l'on sache pour autant qui en fait partie, si même des parents sont représentés dans ces groupes, si leurs buts sont politiques, sociaux, économiques, etc.

Face à ces groupements non organisés, et qui ne tiennent pas à l'être, l'assemblée se rallie à l'idée qu'il n'y a qu'une attitude à adopter : garder le contact, discuter avec eux en tant que partenaires de réflexion, mais en aucun cas accepter d'entrer en matière sur des sujets importants tels que par exemple, le plan d'études, les horaires, etc.

Par contre, dans les limites définies par le document proposé par le comité, les enseignants pourront entrer en discussion avec les associations de parents, affiliées au cartel, et qui sont, elles, représentatives des parents. Ces associations ont d'ailleurs pris contact avec le comité et une entrevue doit avoir lieu prochainement.

Quant à l'enseignant sollicité de prendre part à une séance d'association de parents, il répondra bien entendu à cette invitation, tout en se souvenant dans ses propos, qu'il n'engage que lui-même, et non le corps enseignant dans son ensemble.

RÈGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Depuis près de 2 ans, la DEP travaille à la remise à jour de ce règlement et en janvier dernier, elle a transmis son projet au comité de la SPG, sous forme d'un volumineux document (200 et quelques pages...). La DEP demandait en outre au comité de transmettre ses ultimes remarques dans un délai très bref, afin que le nouveau règlement puisse être imprimé à temps et distribué à la rentrée de septembre. Trois collègues se sont mis immédiatement à la tâche et sont arrivés à la conclusion que le nouveau règlement ne pouvait être accepté tel quel. Disons, pour plus de clarté, que le règlement est de la compétence du Conseil d'Etat, alors que les Instructions réglementaires sont du ressort du chef du DIP. Or un certain nombre d'articles anciennement contenus dans les I.R. ont passé dans le règlement. On comprendra sans peine qu'il est plus facile de faire modifier un article des I.R., alors que s'il s'agit de recourir au Conseil d'Etat pour obtenir une modification du règlement, les démarches sont singulièrement plus compliquées.

En bref, le comité a demandé que tout le document soit réexaminé (ce qui sera chose faite au cours de délégations ultérieures), que certains articles « retournent » dans les Instructions réglementaires, que d'autres soient prévus au règlement : la SPG tient essentiellement, par exemple, à ce que le principe des délégations figure au nouveau règlement.

Ces tractations ne signifient pas pour autant que la SPG acceptera le nouveau règlement ; il faudra attendre, pour en décider, de connaître la rédaction définitive.

ACTIVITÉ SUR LE PLAN ROMAND

a) Grille-horaire

Les chiffres publiés dans l'« Educateur » N° 8 tiennent compte des heures de travail hebdomadaires des élèves, et non de celles des enseignants, qui ont parfois, comme en division enfantine, un nombre d'heures de présence obligatoire supérieur.

Avec cette grille-horaire, CIRCE a voulu déterminer une sorte de contenant pour chaque degré, à charge pour les commissions ad hoc de remanier les plans d'études pour que ceux-ci « entrent » dans ce contenant. On arriverait ainsi, sur le plan romand, à un tronc minimum aligné sur le canton le plus favorisé.

L'assemblée vote et décide de conserver le système des pourcentages concernant la répartition des diverses disciplines à l'intérieur de la grille-horaire, et demande que le nombre d'heures annuelles ne dépasse pas celui du canton actuellement le plus favorisé. Elle insiste en outre sur la nécessité impérative d'adapter les nouveaux programmes aux grilles-horaire proposées.

b) GROS (Groupement romand de réflexion sur les objectifs scolaires)

Formé de 30 personnes mandatées par la Conférence des chefs de départements, ce groupement est chargé de définir les objectifs et les finalités de l'enseignement. R. Grob, président de la SPG, représente les enseignants au sein de ce groupement.

Le GROS cherche à déterminer le rôle de l'école par rapport à la famille, à l'économie, à la religion, aux mass media, etc., et de là, à trouver la meilleure structure scolaire pour parvenir au but. L'unanimité s'est faite sur certains points :

1re étape : l'enseignement pré-scolaire (facultatif pour la famille mais à prévoir obligatoirement par l'Etat) ;

2e étape : Tronc commun (qui recouvrirait à peu près l'école primaire actuelle) avec une succession de degrés hétérogènes, c'est-à-dire de classes accueillant indistinctement des élèves forts et faibles d'un même âge. Orientation à la fin de la 6e, voire de la 7e année.

3e étape : Malgré des réticences certaines, la tendance du GROS irait plutôt vers un cycle d'orientation revu, ne comportant pas de sections parallèles, mais plutôt des classes à options et à niveaux. Ce serait là une structure romande d'avant-garde. (A signaler à ce propos le document « changer l'école », publié par la SPJ, et qui ne va pas sans susciter certains remous en Pays jurassien !)

DIVERS

Recrutement

Toujours aucune décision prise par le chef du DIP.

Passage des maîtres primaires au CO

Une entrevue doit avoir lieu avec le chef du DIP pour examiner les quelques possibilités restantes.

Maîtres principaux

La DEP n'entrera pas en matière sur ce sujet ; la commission SPG des maîtres principaux sera convoquée prochainement.

En fin de séance, intervention sympathique de M. Jean Lagier, ancien membre UIG, qui remercie le président pour la défense qu'il a prise de R. Dottrens, à propos d'un article paru dans « Construire ».

Séance levée à 23 h.

Pour lire

Et si des violettes poussaient sur le cadran de mon chronomettre à mort, l'aiguille croque-minutes, devenue breloque, s'interromprait interloquée ; alors, vite je saisirais ce temps hors loge et je lirais

Je lirais..

Aigre-doux, les poèmes et pensées de Marie Faydières

Aigre-doux le vent qui souffle entre les feuilles, entre les pages du livre clair de Marie Faydières. On l'ouvre n'importe où, on y trouve humour, fantaisie, amour et tendre férocité. C'est un jeu de jeune fauve aux griffes pas encore durcies, mais qui déjà déchirent.

Poète-magicien, personnage fantastique, un pied sur terre, une aile dans les nuages, Marie Faydières bat la mesure de la musique des mots, des doubles croches et accroche-cœurs lancés aux quatre coins des pages.

J'aimerais bien être élève dans sa classe, où, sûrement, les porte-plume redeviennent oiseaux, les craies falaises ; car — le saviez-vous — Marie Faydières est maîtresse d'école ; c'est peut-être pour cela qu'elle a gardé l'œil neuf, la fraîcheur, la lucidité aussi, de l'enfance. *lu.*

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

LA SPR UNE ET DIVERSE

La formation des enseignants primaires

Depuis 25 ans, le système de formation des institutrices et des instituteurs neuchâtelois est de deux ordres :

— *tout d'abord une formation intellectuelle qui atteint le niveau du baccalauréat ou de la maturité fédérale ;*

— *puis une formation professionnelle dispensée durant quatre semestres. L'Ecole normale cantonale qui la dispense se situe au niveau de certains instituts universitaires.*

FORMATION INTELLECTUELLE

Enseignement secondaire inférieur

Il est donné essentiellement dans les sections classique ou scientifique des sept Ecoles secondaires du canton de Neuchâtel. Il dure quatre ans et s'inscrit dans la scolarité obligatoire.

Enseignement secondaire supérieur

Il est donné dans les sections classique, scientifique et pédagogique des Gymnases cantonaux et de La Chaux-de-Fonds, au Gymnase pédagogique de Fleurier, voire dans les Ecoles supérieures de commerce (section de la maturité).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les quatre semestres de la formation professionnelle se décomposent, par exemple pour la volée 1971-73 de l'Ecole normale, de la manière suivante :

1er semestre : *1re partie, objectif : « Orienter les candidats à l'Ecole normale ». 2e partie, objectif : « Ouvrir les chantiers de travail ».*

2e semestre, *objectif : « Reconstruire la pédagogie et la méthodologie ».*

3e semestre, *objectif : « Exploiter pratiquement le travail de la 1re année d'études ».*

4e semestre, *objectif : « Conduire une classe ».*

Examens

Des dispositions réglant le renouvellement des examens ont été admises, à titre expérimental, pour trois volées d'étudiants, à partir de 1970. Ces nouvelles modalités sont très intéressantes et constituent une vraie réalisation d'avant-garde dans ce domaine, aujourd'hui, controversé dans de nombreuses écoles.

Voici quelques brefs extraits significatifs de ces nouvelles dispositions signées par le directeur de l'Ecole normale, M. Jean-Michel Zaugg :

Constat du passé :

« Tels qu'ils sont institués, les examens actuels ne rendent pas une estimation significative quant aux qualités du futur éducateur ; quelques pages écrites ou un moment d'interrogation orale, toujours affectés d'une certaine charge émotionnelle, ne découvrent pas assez la valeur et la réussite d'une formation. »

« Le travail des jurys, tel qu'il est conçu, est sans efficacité éducative ; condamnés à la passivité, les jurés ne peuvent apporter à nos problèmes une contribution positive issue d'un point de vue neuf et extérieur à l'école. »

« Par le jeu des notations et des conséquences qu'elles entraînent, les examens faussent la motivation soutenant le travail des étudiants et les portent dans un climat qui contredit l'enseignement pédagogique. »

Au vu de ce constat, l'utilisation systématique et généralisée des examens comme moyen d'évaluation à l'Ecole normale cantonale a été supprimée.

Une mission nouvelle et constructive a été proposée aux jurys chargés d'accorder la sanction officielle de l'Etat. Notons ici que la Société pédagogique neuchâteloise a été appelée par la direction de l'Ecole normale à désigner un certain nombre de ses membres dans les jurys nouvellement créés et que, pour l'instant, cette forme de participation réjouissante n'est propre qu'au canton de Neuchâtel.

Pour remplacer les examens traditionnels, une nouvelle formule a été trouvée. Elle présente, avant tout, une valeur constructive au point de vue pédagogique dont l'esprit devrait être retenu par les étudiants dans leur activité future à la tête d'une classe.

Tout un système nouveau d'évaluation du travail des normaliens a été mis au point. L'expérience est en cours. Il est donc prématuré d'en tirer, pour l'instant, des conclusions. Elle a rencontré, à la fois, l'appui des étudiants et du corps enseignant de l'Ecole normale, du Département de l'instruction publique et de la Société pédagogique neuchâteloise.

AUTRES ACCÈS POSSIBLES

En fait, le certificat pédagogique délivré par l'Ecole normale est le seul titre permettant d'enseigner dans les classes primaires et préprofessionnelles du canton de Neuchâtel. Certaines équivalences sont toutefois reconnues par le Département de l'instruction publique, à condition que les candidats suivent un certain nombre de cours leur permettant d'obtenir le brevet d'aptitudes pédagogiques. Au moment où sévissait une grande pénurie, il y a une dizaine d'années, des cours spéciaux pour obtenir une formation d'instituteur ou d'institutrice ont été organisés par le Département de l'instruction publique et ils ont permis de « récupérer » un certain nombre de collègues qui se sont parfaitement bien intégrés à la corporation. Ces cas de formations parallèles constituent toutefois l'exception.

CZ.

Pour vos voyages d'affaires et d'agréments...
LATHION - VOYAGES
Devis sans engagement.
Avenue de la Gare, SION, téléphone (027) 2 48 23
Même adresse : AUTOCARS - EXCURSIONS
et organisation de COURSES D'ÉCOLES

Assemblée générale de la SPN

C'est à l'aula du collège des Forges à La Chaux-de-Fonds que quelque 250 membres de la SPN ont participé à l'assemblée générale statutaire, sous la présidence de François Bourquin, président des assemblées.

Les invités

Traditionnellement, les représentants des diverses instances avec lesquelles la SPN est en relation suivie sont invités à assister aux débats.

Le président Bourquin a donc le plaisir de saluer la présence de M. J.-J. Maspéro, président de la SPR, F. Meyer, secrétaire fédératif VPOD, M. le conseiller d'Etat F. Jeanneret, chef du DIP, MM. J.-Ph. Vuilleumier et R. Hügli, respectivement chefs de service de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, M. J.-P. Ketterer, président du syndicat des enseignants secondaires (VPOD), M. F. Barbey, ancien vice-président de la SPR, délégué à l'application de la réforme dans le canton de Vaud, le conférencier du jour.

Allocutions

Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, apporte le salut de l'association romande aux collègues neuchâtelois. Il relève notamment combien la SPN a joué un rôle dynamique au sein de la SPR. Après avoir assumé durant quatre ans la direction de l'association, la SPN collabore activement et participe de façon marquante aux travaux de la SPR.

Les objectifs principaux de cette dernière sont le renforcement de la cohésion des enseignants en Suisse romande, la mise en application et le développement des thèses votées lors des derniers congrès, tant dans la mise en place de l'école romande que dans l'élaboration d'une véritable éducation permanente.

Il s'agit maintenant d'aller au-delà des positions acquises, d'augmenter l'audience et l'influence des enseignants sur le plan romand, voire sur le plan suisse. La SPR s'y attache avec fermeté, envisageant la création d'une fédération romande, voire suisse, des associations d'enseignants.

M. F. Meyer, secrétaire fédératif VPOD, insiste sur la solidarité nécessaire entre salariés du domaine public et du domaine privé, solidarité qui a contribué au succès de la nouvelle loi sur les traitements.

M. Meyer dénonce également la fragilité et la précarité de la position de l'instituteur dans certains endroits du canton. On est en droit de se demander, dit-il, jusqu'à quel point la personnalité de l'enseignant peut s'extérioriser sans être contrainte à passer sous l'éteignoir communal.

En apportant le salut du Département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat, M. François Jeanneret, chef du département, relève combien la collaboration et la concertation permanente entre le DIP et la SPN ont été fructueuses au cours de l'année charnière 1971-1972. Le déroulement harmonieux de l'année longue, la mise en place progressive de l'intégration des classes P à l'enseignement secondaire, la préparation à l'application des programmes romands, autant de sujets qui ont nécessité et nécessiteront encore une collaboration active entre les enseignants et les autorités. En ce qui concerne l'intégration, M. Jeanneret, après avoir fait un rapide tour d'horizon des réalisations en cours ou à venir réitère l'assurance que rien ne sera définitivement établi sans que la SPN ait pu donner son avis.

La coordination romande est maintenant en voie d'application pratique. Le 21 août 1972 sera, pour l'école de notre canton la date de départ d'un nouveau style, résolument tourné vers une dimension romande. Il conviendra d'y sensibiliser et d'y préparer les parents d'élèves et la population en général.

Après le succès de la votation de la loi sur les traitements, il faut faire preuve de réalisme en admettant que les salaires servis dans notre canton ne pourront jamais atteindre ceux des cantons de Genève ou de Zurich, car le bien-être du canton dépend de sa qualité économique. Le conseiller d'Etat termine son allocution par trois mots qui pourraient servir de devise pour l'année à venir : enthousiasme, joie, service.

Rapports

Le rapport de gestion du Comité central ne suscite aucune critique. Les objets qui y sont traités inspirent cependant quelques remarques qui vont dans le sens de la politique défendue par le CC. Il s'agit notamment de la gestion de la caisse de pensions, dont les bénéfices laissent à penser que de notables améliorations pourraient être apportées au statut actuel.

On est curieux également de connaître la suite qui sera donnée au rapport « Intégration » adopté par la SPN en assemblée générale. Nos représentants au comité de gestion de la caisse de pensions et le président central donnent les explications utiles, et le rapport est adopté ainsi que la déclaration d'intentions du CC qui y est jointe. Le rapport de la commission pédagogique n'appelle aucun commentaire, sinon que le président de la commission, P.-A. Pélichet, informe l'assemblée que l'enquête organisée au sujet de l'apprentissage de la lecture est en bonne voie de dépouillement et que les résultats en seront publiés très prochainement.

Membres honoraires. Sur proposition des sections, les collègues qui prennent leur retraite après avoir accompli plus de 25 ans de sociétariat sont proclamés membres honoraires cantonaux. Ce sont, pour 1972 : M^lles^ M. Béguin de La Chaux-de-Fonds, M^lle^ Hurni de Neuchâtel, M^me^ J.-M. Junod de Môtiers et M. M. Pellet de Neuchâtel.

Statuts SPN. Les modifications aux statuts de la société sont adoptées sans discussion.

Président des assemblées. Le collègue François Bourquin de Neuchâtel a demandé à être relevé de son mandat. Le Comité central propose, pour le remplacer, la candidature du collègue J.-J. Bolle, président de la section de Boudry. J.-J. Bolle est élu à l'unanimité.

Président du CC. Claude Zweiacker, président en charge fait part à l'assemblée de la nomination toute récente par l'AD extraordinaire du collègue Gérald Bouquet, à la tête de l'exécutif de la SPN.

Gérald Bouquet remercie le président sortant pour l'intense et intelligente activité dont il a marqué la SPN. Il a, sans aucun doute, fortement contribué à donner à la SPN une physionomie et une stature faites de dignité et de prestige. La tâche du nouveau président ne sera pas facile, car de nombreux dossiers sont ouverts.

Divers. Des questions sont posées au CC quant à la propagande, à la double imposition des cotisations à la caisse de pensions et à l'affaire naissante de Boudry.

Le président du CC répond que la propagande est l'affaire avant tout des sections, et qu'en effet, il convient de vouer un soin particulier au recrutement.

Le Comité central est déjà intervenu à deux reprises auprès du cartel VPOD au sujet de la double imposition. Il s'agit là d'une injustice qui ne touche pas que le corps enseignant, ce sont les dispositions légales en la matière qu'il conviendrait de revoir.

Le problème qui se pose à Boudry des relations de l'autorité scolaire avec quelques membres du corps enseignant fait

l'objet d'une enquête au niveau du DIP. Il convient d'en attendre le résultat avant de vouloir tirer une conclusion.

Une expérience pédagogique pilote

Le collègue F. Barbey, délégué à la réforme du canton de Vaud trace un tableau général de ce que sera l'expérience menée dès le printemps 1972 dans la région de Rolle. Nous n'entrerons pas dans le détail de cet exposé, car nos collègues vaudois en parleront sans doute de manière plus approfondie dans le cadre de leur chronique cantonale. Nous nous bornerons à remarquer que, dans les grandes lignes, cette expérience est assez proche du statut que la SPN souhaite voir s'établir chez nous, soit un tronc commun de six ans en classes hétérogènes. Les programmes qui seront appliqués constituent un compromis entre les programmes actuels et ceux préconisés par CIRCE. Ils ont été établis par les 4 enseignants qui seront chargés de les appliquer. Remarquons également que l'expérience vaudoise démarre prudemment, limitant son action sur les programmes, l'information aux parents, le système de notation à un seul degré de l'enseignement.

Une légère objection toutefois : le fait que cette première expérience a pour cadre l'« année longue » n'est-il pas de nature à fausser quelque peu les résultats ?

Quoi qu'il en soit, les Neuchâtelois suivront avec intérêt cette expérience, et nous remercions le collègue Barbey de nous en avoir fait ressortir les principaux aspects.

Aux collègues des montagnes

Les comités réunis des sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds avaient, lors d'une séance commune, décidé de subordonner la participation des collègues aux groupes de travail issus du Conseil scolaire des Montagnes, à la mise au point du processus de participation de plein droit à ce même conseil. Depuis, plusieurs entrevues avec les responsables du Conseil ont permis d'envisager une participation au niveau des groupes de travail. C'est ainsi que la recommandation parue dans l'« Educateur » est maintenant devenue caduque.

Les comités réunis viennent de faire tenir au Conseil régional la lettre ci-dessous.

Monsieur le président,

Messieurs,

A la suite des entretiens que nos comités ont tenus avec votre président et son bureau, nous vous informons que, tout en maintenant la position prise dans notre lettre du 17 février 1972, nous sommes d'accord d'observer un délai probatoire d'une année.

Nous participerons donc au travail de vos commissions dont les membres du Conseil seront évidemment les initiateurs. Il va de soi que la SPN, sections de La Chaux-de-Fonds et du Locle nommera ses représentants, comme convenu dans nos discussions.

D'autre part, nous prenons note que le bureau du Conseil convoquera une séance d'information en janvier 1973 au plus tard, séance au cours de laquelle la Société pédagogique présentera aux membres du Conseil les raisons justifiant sa demande de participation.

Le délai d'une année passé, nous nous réservons le droit de nous retirer si nous n'obtenons pas satisfaction sur le plan de cette participation.

En espérant qu'une franche et fructueuse collaboration s'établira entre vos membres et la Société pédagogique au cours de cette période, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Messieurs, nos salutations distinguées.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
NEUCHATELOISE
Section de La Chaux-de-Fonds
La présidente : L. Sobel.
Section du Locle
Le président : P. Fellrath.

Dans les sections

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

Comité pour 1972 :
Présidente : Mme Lola Sobel.
Vice-présidente : Mlle Suzanne Voumard.
Caissier : Raoul Cop.
Secrétaire : Gérald Devenoges.
Déléguée au CC : Hélène Jeanneret ; suppléante : Suzanne Voumard.
Assesseurs et rédacteurs du « Trait d'Union » : Pierre Heiniger, Daniel Christen, Eric Tissot.
Assesseurs : Mme Cosette Cop, Mlle Marinette Graser, Francis Perrin, Joseph Poupet.

Extraits du rapport de la présidente :

La section de La Chaux-de-Fonds a connu, au cours de l'année dernière, une activité intense. Le comité, dès le mois d'octobre, a tenu séance presque chaque semaine.

Le bilan général de l'activité est positif. La section a enregistré 11 admissions. Une équipe jeune et dynamique est venue renforcer le comité, affirmant son sens des responsabilités. Le « Trait d'Union », lien entre le comité et les membres, a pris un nouveau départ.

Parmi les actions entreprises sur le plan local, il faut citer l'entente intervenue entre les autorités communales et la SPN au sujet des bâtiment scolaires. Dorénavant, des contacts seront pris suffisamment tôt avec les enseignants afin que ceux-ci puissent exprimer leur avis au niveau de commissions de construction.

Le problème des horaires de la section préprofessionnelle a été résolu à satisfaction grâce à la détermination et à la ténacité des collègues concernés.

La participation, voire la codécision restent un des buts à atteindre. Si les lois et règlements actuellement en vigueur ne les prévoient pas, le système des commissions paritaires à tous les niveaux est un objectif constant de la SPN. Pour l'instant, la section a obtenu deux sièges supplémentaires de délégués à la Commission scolaire, sièges auxquels la création de la section préprofessionnelle lui donnait droit.

Une séance commune groupant le comité de section et la Commission scolaire a permis de constater le fossé qui existe parfois entre les enseignants et leurs autorités scolaires. C'est ainsi que la plupart des commissaires ignoraient que les enseignants n'avaient pas la possibilité de se rendre dans leurs classes en dehors des heures officielles. Des mesures ont été prises pour remédier à cet état de fait.

Lors de la nomination de la directrice de l'école primaire, le comité de section a émis le vœu que le choix des commissaires se fasse en dehors de toute option politique. Au vu de la liste des candidats, il a exprimé ses souhaits ; la nomination de Mlle Theurillat répondait aux vœux exprimés.

Des contacts plus fréquents sont en voie de s'instituer entre enseignants du degré primaire et du degré secondaire. Au cours d'une séance commune, le problème du passage de 5e primaire en 1re classique ou scientifique a été abordé.

Diverses solutions adoptées devraient permettre de faciliter le passage et d'éliminer dans l'avenir des causes flagrantes d'échecs.

La section participe au travail des commissions existantes tant dans le cadre cantonal que sur le plan romand.

La section a pris acte avec regret du refus de l'AD/SPR de donner à notre association faîtière un caractère syndical, associé à l'USS.

Mme Sobel termine son rapport par la déclaration suivante : « Nous nous efforcerons, partout où c'est possible, d'obtenir un dialogue avec les autorités scolaires, et nous en appelons à votre sentiment de la solidarité pour que vous nous souteniez, que vous répondiez à nos appels, conscients du rôle que peut jouer une association non seulement forte numériquement, mais résolue et active. »

GB.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

Comité pour 1972 :

Président : Jean-Francis Mathey.

Vice-présidents : H. Feuz et D. Thommen.

Secrétaire, corr. : M. Nicolet.

Secrétaire, verbaux : J.-J. Spohn.

Caissière : Mlle M. Besson.

Délégué au CC : G. Ruedin.

Suppléant : D. Thommen.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale

Le président en charge, G.-A. Scheurer, retrace rapidement l'activité de la section. Le comité de section est intervenu énergiquement au sujet du règlement de discipline proposé par le Conseil scolaire intercommunal.

Les autres activités de la section se confondent avec les actions menées par le Comité central. Une rencontre amicale a groupé les membres de la section autour d'une raclette au Pâquier.

Depuis l'année passée, quelques membres du comité qui ont œuvré de nombreuses années à la tête de la section avaient annoncé qu'ils n'accepteraient pas de nouveau mandat. Il s'agit en particulier du président, Claude-André Scheurer et du délégué au CC, Serge Bouquet.

L'assemblée fait droit à leur demande, et c'est un comité presque entièrement renouvelé qui présidera aux destinées de la section. Le président du Comité central, Claude Zweiacker, qui assiste à cette séance apporte les remerciements de la SPN aux démissionnaires et relève combien l'affirmation de la présence de l'association professionnelle est de plus en plus nécessaire. Si les charges afférentes aux postes de président et de délégué au CC sont absorbantes, elles procurent, par les contacts qu'elles nécessitent, un enrichissement certain et une connaissance plus approfondie de tous les problèmes scolaires du jour.

GB.

DISTRICT DE NEUCHATEL

Comité pour 1972 :

Président : Pierre Ingold.

Vice-président : Jean-Pierre Buri.

Délégué au CC : Jean Martin.

Suppléant : Francis Houriet.

Caissière : Mme Evelyne Martenet.

Secrétaire verbaux : René Tailfer.

Secrétaire corr. : Daniel Steiner.

Assesseurs : Mlle Hélène Guillaume et Michel Girard.

Extraits du rapport du président

Le comité de section a connu durant ces quatre dernières années une remarquable stabilité. Aussi n'est-il pas surprenant que plusieurs membres de l'« équipe » désirent être remplacés. Il s'agit notamment du président, François Bourquin, de Mmes Marti et Ecabert, des collègues Thiébaud et Pfaehler. Tous ces collègues dévoués, ainsi que ceux qui assurent la continuité ou qui reprennent le flambeau ont droit à de chaleureux remerciements.

L'objet prioritaire des délibérations de la section fut la multilatéralité. Le comité a étudié le problème à fond et en a tiré un rapport dont les conclusions sont de nature à préparer l'avenir. Largement diffusé, ce rapport a retenu l'attention des autorités scolaires. C'est ainsi que la SPN aura deux délégués dans la sous-commission chargée de l'étude de ce problème. La section revendiquera également la participation au groupe de travail présidé par M. Clottu, ancien conseiller d'Etat. Les tâches qui attendent la SPN au stade des réalisations pratiques postulent la cohésion maximum de la section en une attitude constructive.

Depuis février 1971, et cela sur requête de la section, deux délégués de la SPN participent aux séances de la Commission scolaire. L'enquête réalisée en 1970 au sujet de la semaine de cinq jours a contribué à la décision prise par la Commission scolaire le 7 mars 1972, d'introduire la semaine anglaise à l'école primaire, dès la rentrée scolaire d'août 1972.

Les relations avec les directions d'écoles sont excellentes. Le comité est notamment reconnaissant à M. Numa Evard de l'énorme travail qu'il a accompli à la tête de l'école primaire, sur les plans pédagogique, corporatif et humain. M. Evard est à la veille de prendre sa retraite, aussi convient-il de relever le fait qu'il a toujours considéré la SPN comme l'interlocuteur valable. M. Evard a accompli sa mission avec comme souci fondamental, comme objectif unique, le bien des enfants confiés à l'école primaire et préprofessionnelle de Neuchâtel.

L'effectif de la section est de 156 membres actifs. Il appartiendra au nouveau comité de continuer les efforts entrepris en vue de convaincre les jeunes collègues de la nécessité de s'organiser.

Le comité sortant est conscient de ses échecs, de ses réussites, de ses limites. C'est dans un esprit de confiance amicale qu'il s'apprête à céder sa place et souhaite à ses successeurs une pleine réussite au service de la SPN tout entière.

GB.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

fribourg

Les textes destinés à cette rubrique doivent être envoyés à Albert Carrel, rue de Reichlen 2, 1700 Fribourg.

LA SPR UNE ET DIVERSE

La formation des enseignants primaires

L'ampleur d'un tel sujet d'actualité, dont la rédaction entraînerait nécessairement de longs développements, nous incite à nous borner à l'essentiel. S'il arrivait que le même sujet devait revenir à la surface ultérieurement, il serait alors loisible de faire ressortir les caractéristiques particulières à la préparation des enseignants en Pays fribourgeois. C'est pourquoi, nous pensons qu'on ne nous tiendra pas rigueur de ne pas avoir, en une seule fois, épuisé ce vaste sujet. Nous nous en tiendrons pour ce faire au schéma suggéré par le rédacteur en chef qui propose de porter d'abord l'accent sur...

LA FORMATION DE BASE TYPE

Elle est dispensée chez nous et avant tout dans le sérail de l'Ecole normale des instituteurs et parallèlement pour les institutrices, dans plusieurs écoles privées dont une section prépare les jeunes filles au brevet. C'est le cas notamment du Pensionnat Ste-Agnès et de la Providence à Fribourg, du Pensionnat Ste-Croix à Bulle et du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac, ainsi qu'à l'Ecole secondaire des jeunes filles à Fribourg qui jouit, en la matière, d'un statut quasi officiel. Le problème d'une certaine uniformisation dans l'initiation des futures institutrices est à l'étude depuis quelques années. Nous pourrons en parler plus en détail dans une prochaine relation dès le moment où les pourparlers en cours auront abouti à une solution sur le plan cantonal.

Le futur enseignant, après avoir absous de manière générale six ans d'école primaire, doit justifier d'une activité d'au moins 3 ans dans une école secondaire du degré inférieur, soit 3 années concluantes faites dans les écoles secondaires, soit au Collège St-Michel où les candidats sont admis en section littéraire. La durée de formation générale et pédagogique d'un enseignant, qui est actuellement de 4 ans pour une institutrice, exige 5 ans pour son homologue masculin. Introduite en 1927, puis ramenée plus tard à 4 ans, l'actuelle durée quinquennale des études a été rétablie en 1960. La fin des études est couronnée par un examen général sur la base d'un règlement détaillé datant de 1946, modifié en 1947 puis en 1958. De nouvelles modifications sont intervenues depuis, précisant en particulier le nombre et le contenu des branches d'examen. Un diplôme appelé improprement brevet, à notre avis, sanctionne le résultat des examens, prévoyant 3 mentions selon le degré de réussite. A noter que la moyenne générale acquise à l'examen est combinée avec la moyenne de classe, ce qui n'était pas le cas il y a 40 ans, à une époque où l'obtention d'un brevet était à bien des égards une loterie. La pléthore qui sévissait à cette période n'inclinait guère, de la part de l'autorité, à faciliter le succès des candidats. Fort heureusement, que de choses ont changé depuis lors !

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Si nous nous référons à la formation professionnelle *proprement dite, elle s'acquiert actuellement, pour les futurs maîtres, à l'Ecole normale de la rue de Morat. Elle s'imbrique et se superpose en quelque sorte à la culture générale où les branches ayant trait à la psychologie, la littérature, les mathématiques et l'éducation civique occupent une place prépondérante. Le mode de résidence à l'EN comporte actuellement, à la demande spontanée des étudiants, le système de l'internat dans une proportion de 80 %. L'effectif de notre EN des instituteurs dénombre 170 candidats dont 50 de langue allemande. Outre l'enseignement proprement dit dispensé selon un horaire de plus 30 heures par semaine, les élèves participent régulièrement à des manifestations importantes de l'activité culturelle que peut offrir une ville universitaire.*

L'initiation à la pratique de l'enseignement qui est, cela se conçoit, l'objet d'une sollicitude primordiale, astreint les élèves à un stage de 2 semaines en 4e année et de 4 semaines au cours de la 5e année au sein d'une classe dont le titulaire accepte la charge d'orienter et de conseiller le stagiaire à la demande et sous la direction du maître de pédagogie.

En matière de contrôle dans le déroulement des études, l'activité de l'EN relève d'une Commission de surveillance que supervise en quelque sorte la Commission cantonale des études en ce qui concerne plus spécialement les examens de brevet. La structure même de cet organisme aspire à une réorganisation interne dont un projet a été soumis à une commission d'experts. L'organisation des examens donnant droit au brevet comporte deux séries d'épreuves, l'une au cours de la 3e année, la seconde et définitive à la fin des études.

Dès leur entrée dans la vie pratique, les nouveaux enseignants n'ont plus à redouter, comme ce fut le cas naguère et pendant longtemps, l'inquisition soupçonneuse d'un inspecteur. Bien au contraire et tant mieux d'ailleurs, nos néophytes sont l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part des inspecteurs scolaires qui sont devenus pour eux des guides, des conseillers aussi clairvoyants que compréhensifs.

Enfin, le thème de la présente étude proposé par le rédacteur central, suggérant en 3e partie, d'envisager...

D'AUTRES ACCÈS POSSIBLES

Les autres accès possibles à la carrière pédagogique, nous sommes amenés à convenir d'abord qu'en Pays de Fribourg, on professe une attitude très libérale en ce qui concerne l'équivalence du brevet puisque l'autorité de nomination ou de préavis reconnaît comme valable le brevet délivré par chaque canton suisse. Par contre, le brevet fribourgeois ne jouit pas de la réciprocité dans certains cantons. D'autre part, le porteur d'un diplôme étranger, français ou belge, a parfois été admis à professer dans le canton dans des cas bien déterminés.

Le deuxième volet traitant des accès à la fonction enseignante nous introduit dans le délicat problème de la formation spéciale dite « accélérée », résultant d'un état de pénurie d'enseignants, il y a lieu de rappeler qu'un « règlement particulier à caractère temporaire » stipule que « le Département

de l'instruction publique n'admet un candidat à la formation extraordinaire de personnel enseignant que si la nécessité d'un tel engagement est dûment avérée ». L'esprit et l'énoncé de ce règlement ont été dictés d'abord par la préoccupation émanant du corps enseignant lui-même qui s'est ému à bon droit du danger que représentait, pour lui et pour la réputation de la fonction, l'accès à la profession d'éléments n'ayant reçu qu'une formation accélérée. La protection de la profession et son intégrité a inspiré à la DIP et au Conseil d'Etat la rédaction de ce règlement très circonstancié publié récemment, soit le 24 décembre 1971, et qui codifie les conditions précises qui peuvent donner accès à l'obtention d'un brevet. Nous devons à la loyauté de convenir que la possibilité de permettre l'entrée dans la profession à des candidats n'ayant pas suivi la voie ordinaire est loin d'avoir été déficitaire puisqu'elle a permis de « découvrir », à l'expérience, des éléments qui se sont révélés parfaitement aptes à honorer la profession.

Toutefois, la voie extraordinaire, bien qu'elle soit conçue de manière à donner ou à conserver à l'enseignement primaire toute l'efficience souhaitable, rencontre encore des opposants irréductibles, en dépit du règlement dont nous faisons état. Mais pour être éclectique et si l'on veut envisager en toute objectivité l'ensemble des difficultés actuelles résultant de la pénurie de personnel enseignant dans l'Etat de Fribourg, une étude spéciale de cette grave question nécessiterait un développement qu'il est impossible d'intégrer dans le présent article. Nous nous réservons d'y revenir plus tard et plus en détail si l'on devait y être invité.

Albert Carrel.

Un mot du nouveau correspondant...

Pressenti et pressé par le Comité de la SP fribourgeoise, en dépit d'autre part de légitimes réticences ayant trait à son âge et à sa condition de retraité qui l'expose à ne pas être toujours « dans le vent », le soussigné accepte de reprendre des mains de M. Delley « le flambeau » hérité lui-même de M. Raemy qui l'a d'ailleurs parfaitement honoré. A l'égal du comité, je leur sais vivement gré de s'être consacrés à leur tâche de « bulletinier » avec l'originalité et le dynamisme qui leur étaient propres. Je forme à mon tour le vœu pressant qu'un large courant d'information émanant de tous les arrondissements scolaires comme de toutes les institutions qui touchent de près à notre école fribourgeoise, continue sur la lancée que lui ont imprimée mes prédécesseurs. Il est extrêmement utile et souhaitable que la collaboration réorganisée récemment par le Comité de la SPF devienne une réalité toujours plus vivante et efficace.

A vos plumes donc, chers correspondants régionaux ! Confiez-nous régulièrement le fruit de vos recherches, vos écrits, vos billets. La tribune fribourgeoise de l'« Educateur » portera ainsi la marque de votre esprit de coopération, de votre bonne volonté.

A votre service !

A. C.

Chorale du VII[e] arrondissement

Depuis plus de 30 ans, une chorale existe en Pays de Glâne. Les enseignants de ce district semblaient s'en désintéresser et l'effectif devenait réduit. Ceux de la Veveyse, par contre, cherchaient une solution afin de pouvoir se retrouver plus régulièrement, maintenir les contacts et favoriser les échanges et les expériences pédagogiques Ils auraient certes aimé fonder la chorale veveysanne mais l'effectif était trop restreint.

Sous l'impulsion de M. Maillard, inspecteur scolaire, et après contacts préliminaires entre les comités des deux associations, le cas fut présenté et tranché lors d'une conférence d'arrondissement puisque celui-ci comprend Glâne et Veveyse. Ainsi, les deux districts se rendaient mutuellement service et le vœu des Veveysans était exaucé.

M. Albert Sottaz, professeur à Romont, est le directeur titulaire de cette chorale. Il y consacre une répétition par mois et met tout son talent et son dévouement à cultiver la bonne musique au sein du corps enseignant. M. Romuald Sapin, d'Attalens, sous-directeur, lui prête main-forte et est toujours disposé à rendre service.

Cette chorale a préparé durant l'année scolaire des morceaux de choix de : Bovet, Kaelin, Binet, Mauron. Elle aura le plaisir de se présenter en public le 20 mai à Châtel-St-Denis, le 21 mai à Romont et le 27 mai à Ursy. En intermède, les auditeurs auront la joie d'applaudir la comédie : « La Cruche » de Courteline. Cette comédie a été préparée par un groupe d'enseignants.

Nous espérons vous compter nombreux parmi nous.

Péhem.

Enseignants primaires de la Veveyse

ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Attirés par un ordre du jour aussi abondant qu'alléchant, plus de trente maîtres et maîtresses veveysans ont participé à l'assemblée annuelle qui s'est tenue dernièrement à Châtel-Saint-Denis.

M. Francis Suchet, président de la section, conscient des multiples tâches qui chargent les journées du corps enseignant, se dit très heureux à la vue de la forte participation dont allaient bénéficier les débats. Relevant les nobles joies que nous procure notre vocation, M. Suchet demanda à tous de garder confiance face aux hésitations et aux contestations actuelles, de chercher à comprendre, à aider, matériellement et moralement, ceux qui œuvrent avec acharnement au progrès de l'Ecole romande C'est une condition primordiale à la solution des problèmes ardus que pose cette époque instable, sur le plan scolaire autant que dans d'autres domaines.

Cette brève introduction étant faite, le procès-verbal et les comptes de l'exercice écoulé furent lus et, après mise en discussion, approuvés par acclamation. A noter que grâce à son bel esprit corporatif, notre petite section jouit d'une santé financière très satisfaisante.

Mais ces entrefaites pécuniaires précédaient le rapport objectif et franc de notre courageux président. Une pensée tout empreinte de gratitude fut réservée à MM. A. Currat et I. Décrind, respectivement préfet et inspecteur scolaire, qui prodiguent à l'école de leur arrondissement sollicitude et appui. Dans la famille unie que composent nos collègues, M. Suchet se plut à relever l'ambiance de franche camaraderie, de vraie collaboration. Des sentiments de sympathie furent exprimés à l'égard des enseignants qui endurèrent la

douleur de cruelles séparations. Bienvenue cordiale fut aussi souhaitée aux nouvelles et nouveaux collègues. Ils furent félicités à leur tour, les heureux élus à un poste supérieur. Puis, ouvrant le coffret aux souvenirs, notre « manager » fit revivre avec poésie l'inoubliable sortie récréative qui fut on ne peut plus arrosée... mais combien sympathique. Cette conclusion délassante était la bienvenue au terme d'une activité soutenue qui occupa auparavant notre Comité de district. La moisson valable de nos réflexions fut fidèlement rapportée par notre délégué au Comité cantonal qui lui, a fait une cure de rajeunissement. Le prochain départ de M. A. Overney, notre actuel président cantonal, laissera une brèche béante qu'il faudra pourtant combler aussitôt. Quel sera l'homme courageux, le fer de lance qui poursuivra la lutte ? Le toupet de certains journalistes va jusqu'à reprocher à l'instituteur sa prétention à un rôle politique. Les citoyens de demain seraient-ils formés par des serfs de Marcus ?

Mais n'attachons pas trop d'attention à ces attaques et relevons plutôt les diverses tâches qui ont préoccupé nos responsables. Sur le plan pédagogique, une nouvelle loi scolaire est en chantier. Une nouvelle répartition de l'horaire de classe hebdomadaire est à l'étude. Une commission élabore un nouveau projet de programme pour l'Ecole normale. La réforme des études normales est elle aussi ébauchée. TV scolaire, grammaire structurale, maths modernes sont autant de sujets de préoccupation. Sur le plan matériel, des traitements équitables sont étudiés en collaboration avec l'autorité cantonale qui s'efforce de donner satisfaction à ses fonctionnaires.

Revenant ensuite à l'échelle du district, M. Suchet s'enquit de l'état de santé dont jouit notre bibliothèque scolaire. M. J.-P. Oberson rapporta brièvement sur les bienfaits de cette création qui sera l'objet d'un renouvellement constant. Une commission est chargée d'un nouvel achat de livres ainsi que de l'organisation d'un entretien sérieux et d'une classification adaptée.

Décision fut ensuite prise de préparer une nouvelle sortie-rallye à la fin de l'année scolaire. Tous les membres se feront un devoir de participer à l'assemblée cantonale qui se tiendra prochainement (cf. Le Faisceau). En fin de programme, les participants ont renouvelé le comité de section. Le remplacement de deux membres démissionnaires se déroula sans heurt. Ainsi une sève juvénile nourrira désormais la fine fleur du corps enseignant veveysan.

D. G.

Votre conseiller technique :
PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5. Tél. (032) 3 67 11.

Nouveauté
Rétro-Projecteur VU-GRAPH A 4
pour le format DIN A 4,
21 × 29,7 cm.

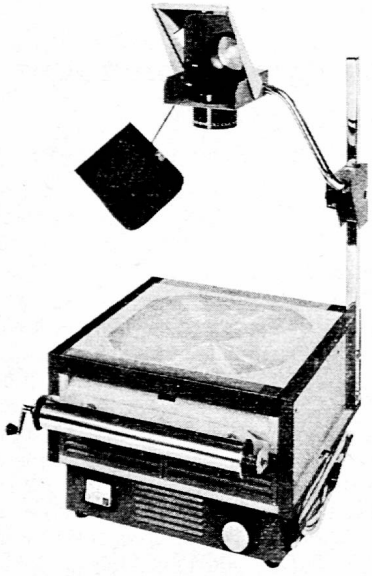

Lampe halogène 800 watts
Plage de travail 29,5 × 29,5 cm.
Prix avec filtre antiéblouissant et lampe Fr. 1195.—
Support pour rouleau et rouleau de 29 cm. de largeur Fr. 82.—

BON .....

à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

☐ Je désire une démonstration (après contact téléphonique).
☐ Envoyez-moi une documentation du A 4.
☐ Envoyez-moi votre dépliant avec prix.

Adresse, N° de téléphone : .....

.....

KANDERSTEG - COL DE LA GEMMI - LOÈCHE-LES-BAINS
Magnifique région de promenades connue pour sa belle flore alpine.

SPORTHOTEL WILDSTRUBEL / COL DE LA GEMMI 2400 m
50 lits, eau courante, dortoir, grandes salles, excellente cuisine.

TÉLÉPHÉRIQUE DU COL DE LA GEMMI - LOÈCHE-LES-BAINS 1400 m
Tarif réduit pour les sociétés et les écoles
... Des promenades au bain thermal
Demandez notre prospectus

Familles Loretan S.

VACANCES, REPOS, GRAND AIR

Vue panoramique sur les Alpes
Sports d'hiver et d'été.
Nombreuses promenades à pied.

Ambiance familiale - Chambres tout confort - Cuisine par chef.

Villa Notre-Dame

3962 MONTANA (Valais)
Tél. (027) 7 34 17
Ouvert toute l'année Altitude 1500 mètres

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa montreux

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

LA SPR UNE ET DIVERSE

La formation des enseignants primaires

La formation des enseignants en Valais s'effectue dans les établissements publics.

Après avoir suivi le programme de 6e année primaire, l'élève, après examen, entre dans le cycle secondaire. Il y reste deux années durant lesquelles il reçoit une formation générale.

Ces écoles secondaires ont été décentralisées dans le canton de sorte que le jeune élève peut les fréquenter avec le minimum d'inconvénients. Cette décentralisation géographique se présente sous un jour particulier : étendue du canton, plaine, coteau, vallées.

Certains candidats suivent l'enseignement secondaire du 1er degré section générale durant 3 ans, mais ce n'est pas la règle.

Un cheminement équivalent mais moins suivi est celui de la section classique. On peut entrer en cette section après la 5e année primaire. Il faut, d'une façon générale, 3 ans au moins d'étude dans cette voie pour s'assurer le passage à la formation qui va conduire à l'enseignement primaire.

PASSAGE AU SECONDAIRE 2e DEGRÉ

Après ces deux ou trois années du 1er cycle secondaire, le candidat peut entrer dans un des établissements cantonaux appelés à former maîtres et maîtresses.

Un double examen oral et écrit sanctionne cette entrée. L'écrit comporte : la langue maternelle, la mathématique, la connaissance de l'allemand, et est complété par toute une série de tests adéquats. Le chant, la gymnastique, le dessin et autres constituent les branches orales.

Toutes les épreuves sont tenues à la disposition des parents des candidats.

Dans les cas incertains, il est fait appel au service de l'orientation professionnelle en vue d'avoir une meilleure connaissance de l'élève.

Il faut signaler encore au sujet de ces examens qu'un échange régulier d'épreuves se fait entre les différentes Ecoles normales de Suisse, ce qui est une assurance d'équilibre pour chacun.

ÉCOLE NORMALE

La formation à l'Ecole normale proprement dite est d'une durée de 5 ans.

Elle se divise en deux cycles. Le premier portant sur les trois premières années, est un temps de formation générale.

Le deuxième, couvrant la 4e et la 5e année d'étude, est affecté à la formation pédagogique et constitue un approfondissement des connaissances générales.

C'est au début du 2e cycle que s'offrent à l'élève des branches à option, ce qui permet, selon les goûts de chacun, d'aller plus à fond dans telle ou telle matière.

Commence encore en début de ce cycle l'étude, combien importante pour notre profession, de la psychologie.

FORMATION PRATIQUE

Le candidat dispose durant ces deux années de fin d'étude de 4 heures par semaine de formation pratique. Cette formation s'effectue soit par des cours à donner, soit par des cours à suivre dans des classes d'application. A l'issue de chaque cours une discussion critique a lieu sous la direction du maître de classe.

Cette formation hebdomadaire est doublée en 4e année par une semaine continue de stage pratique, sous le contrôle et la direction de maîtres compétents.

En 5e année, il est prévu 3 1/2 à 4 semaines de stage dans des classes proches de l'Ecole normale ou dans les écoles primaires de la localité de domicile du candidat.

L'inspecteur scolaire, le directeur de l'Ecole normale restent en étroit contact avec le maître principal et le stagiaire durant ce stage pratique. Un rapport est établi à la fin aussi bien par le candidat que par le maître responsable.

A côté de cette approche directe avec le réel, il est distribué aux candidats durant ces deux dernières années un enseignement sur la didactique générale et spéciale.

QUELQUES BRANCHES

Dans les branches de formation générale, il convient de signaler entre autres en 4e et 5e années :

— *la sociologie*

— *l'esthétique*

— *l'économie*

— *la filmologie.*

Les cours d'économie se rapportent principalement au canton et se présentent sous forme d'exposés, de visites, de séminaires. Les notions économiques cantonales sont distribuées avec références aux notions économiques générales.

L'Ecole normale est équipée d'un laboratoire de langues et d'une télévision en circuit fermé.

INTERNAT ET RESPONSABILITÉ

La plupart des candidats sont des internes. La question de l'externat se pose sérieusement vu le nombre de maîtres à former. Il est pourtant constaté que la plupart des élèves désirent être internes, ceci, on le comprend, assurant des conditions d'étude meilleures.

La discipline de l'école est assurée par une importante collaboration des élèves. Ceux-ci, par une structuration mise en place librement, participent à la gestion de l'internat et de l'école. Ceci dans le but de prendre part le plus tôt possible à la responsabilité qui sera demandée à chacun au cours des années d'enseignement à venir. Cogestion pour une formation de la responsabilité dans la liberté.

DIPLOME

Après avoir suivi les 5 ans d'Ecole normale et réussi l'examen final, l'élève est en possession d'un maturité pédagogique qui lui donne l'autorisation d'enseigner durant une année.

Le travail fourni durant cette année de premier contact avec des élèves, apprécié par le conseiller pédagogique, appelé le plus souvent inspecteur, donne droit à un brevet provisoire de 4 ans, années durant lesquelles le candidat est appelé à fournir des travaux spéciaux exigés par le Département de l'instruction publique, travaux de formation et d'étude de sujets pédagogiques spéciaux.

A l'échéance des 5 ans d'activité, l'élève reçoit son brevet définitif.

Vincent Dussex.

CIRCE

Amorce

Lors du congrès de la SPR à Bienne en 1962, un rapport intitulé « Vers une école romande » a été adopté par les participants.

Une commission a été chargée dès lors de l'étude d'un projet de programme romand de français et de calcul pour les quatre premières années primaires. Cette commission s'intitulait CIPER = commission pour une école romande.

A son tour, la Conférence romande des chefs de Département de l'instruction publique se saisit du problème de la coordination et invite les cantons en 1963 déjà à unifier l'entrée à l'école obligatoire et le début de l'année scolaire.

Création

En 1967, cette conférence crée la commission interdépartementale de coordination de l'enseignement primaire : CIRCE, formée de trois représentants par canton et présidée par le directeur des Etudes pédagogiques de Genève, M. Roger Nussbaum.

En 1968, un délégué à la coordination est désigné à plein temps par les départements intéressés. M. Neuenschwander est appelé à ce poste.

Tâche

CIRCE analyse dans un premier temps les travaux de CIPER puis se lance résolument vers une formule large, dynamique et prospective, à la hauteur de l'enfant et capable de lui assurer son plein épanouissement et enrichissement : la création d'un programme intercantonal romand primaire de la première à la quatrième année incluse.

Organisation du travail

A cet effet, CIRCE crée de nombreux groupes de travail, chargés chacun d'étudier un sujet déterminé et formé pour la plupart de membres du monde enseignant.

Ces sous-commissions étaient constituées de deux délégués par canton. Entités représentées : Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Jura bernois, Valais.

Les sous-commissions se sont penchées en profondeur sur les thèmes qui leur étaient confiés et ont ensuite résumé leur activité dans un rapport circonstancié.

Les comités des associations pédagogiques romandes ont eu à leur tour la tâche d'examiner ces rapports et de faire à leur sujet remarques et suggestions.

Pour notre canton, ce travail a été mené à chef par la Commission des intérêts pédagogiques présidée par M. Marco Bérard, instituteur à Ardon.

Thèmes étudiés

Les thèmes étudiés ont été les suivants :

— école enfantine,
— éducation des perceptions,
— apprentissage de la lecture,
— apprentissage de l'écriture,
— programme de français,
— programme de mathématique,
— étude du milieu,
— géographie,
— histoire,
— sciences,
— éducation physique,
— éducation musicale,
— éducation artistique,
— travaux manuels et travaux à l'aiguille.

Conclusion du travail

Après la diffusion des rapports des sous-commissions et la consultation organisée au niveau des enseignants, CIRCE a procédé à un nouvel examen des thèmes au vu des remarques, critiques et suggestions présentées.

Certains thèmes, tels l'écriture et les mathématiques, ont dû être remaniés, le programme de lecture a été présenté à l'IRDP pour organisation de l'expérimentation, les disciplines : éducation artistique, travaux manuels et travaux à l'aiguille, regroupées sous la dénomination : activité créatrice, celles ayant trait à l'étude du milieu : la géographie, l'histoire, les sciences, se réunissant à leur tour sous : connaissance de l'environnement.

Gage d'avenir

Cette collaboration entre les divers organes responsables de l'instruction primaire est une preuve de l'espri coopératif qui règne dans la partie d'expression française de notre pays. Elle est un gage d'un avenir plus cohérent selon le principe de travail résumé par les termes : Fédéralisme coopératif.

Vincent Dussex.

DIVERS

Service de placements SPR

Allemagne. Une famille d'enseignants de Tuttlingen engagerait en juillet, pour un mois, jeune fille de confiance.

Autres possibilités dans le nord de l'Allemagne, pour deux jeunes filles de 17 ans au moins.

Angleterre. Jeune fille de 17 ans au moins, possédant de bonnes notions d'anglais, serait engagée pour un an par famille de toute confiance, à Edgware (Middlesex).

Famille de professeur de **Göttingen** cherche échange pour une jeune fille de 17 ans, aux vacances d'été.

Famille du **Tessin** cherche famille d'enseignants, de préférence à la campagne, qui accueillerait en pension son fils de 13 ans, en juillet-août.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

FÉDÉRATION SUISSE DES AUBERGES DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de son programme de voyage «Jugi Tours», la Fédération suisse des Auberges de jeunesse organise, du 15 au 29 juillet 1972, un circuit « Israël-Sinaï » pour le prix de 1430 fr. Il y a encore quelques places disponibles qui seront attribuées dans l'ordre des commandes (adultes acceptés). Renseignements et inscriptions :

Fédération des Auberges de la Jeunesse,
8958 Spreitenbach, Hochhaus 9, tél. (056) 74 23 46
ou André Pulfer, 1802 Corseaux.

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Finhaut — Emosson — Barberine
Chamonix — Mer de Glace par le chemin de fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.

JUMBO-JET

Votre prochaine course d'école !

Vu l'immense succès obtenu l'an passé, nous réitérons les courses d'écoles avec trajet en Jumbo Jet de Genève à Zurich ou v.v., avec visite facultative de l'aéroport.

Départ tous les jeudis du mois de juin.

Prix : dès **Fr. 46.—**
dès Fr. 41.— pour les groupes déjà constitués de 55 à 65 personnes.

Renseignements, programmes et inscriptions :
AVY - VOYAGES. Rue du Casino 7, 1400 Yverdon.
Tél. 024/2 34 50.

Votre agent de voyages

VOYAGES
LOUIS
NYON - LAUSANNE

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77
Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de quarante-cinq années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

Editions MCL

J. MARY
« **L'armoire aux herbes** » — vous orientera sur les merveilleuses propriétés des plantes.
Format 14 × 21,5 — Illustré — Relié — Fr. 17.—

Dr WINTER
« **La maladie naît de l'anxiété** » — Conseils pratiques pour mieux se comprendre.
Format 13 × 20 — Broché — 320 pages — Fr. 13.50

P. NEUVILLE
« **Pour vous guérir** » — Votre santé dépend d'une meilleure connaissance de vous-même.
Format 13 × 20 — Illustré — Relié — Fr. 13.50
En vente dans toutes les librairies.

Agent général pour la Suisse :
J. MUHLETHALER
Rue du Simplon 5
1211 **Genève 6**

Mt-Pèlerin — Les Pléiades

900 m. — 1400 m.

à 10 min. par le funiculaire — **Vevey** 380 m. — à 45 minutes par automotrices à crémaillère

2 buts de courses à ne pas manquer

Parc aux biches, champs de narcisses, promenades balisées, places de jeux, buffet-restaurant avec terrasse et local pour pique-niquer. Panorama grandiose.

Renseignements dans toutes les gares et au (021) 51 29 12

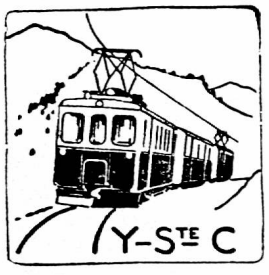

La course d'école idéale !

Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

Effacer sans traces!

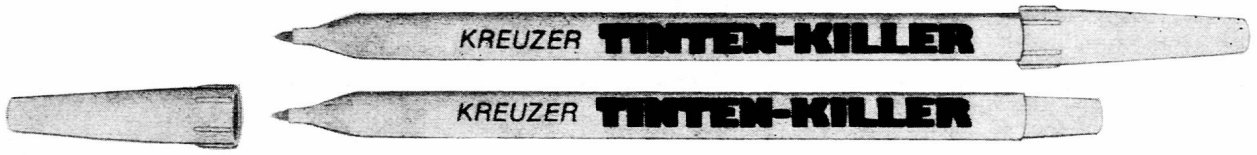

KREUZER TINTENKILLER en forme de marqueur-feutre, enlève l'encre stylographique bleue du papier et de l'étoffe.

Prix d'introduction : Fr. —.80 (au lieu de Fr. 1.—). Vos élèves s'intéressent certainement à cet outil pratique.

.....

BON : je commande au prix d'introduction pour ma classe : . . . . . effaceurs d'encre Kreuser à Fr. —.80.

A livrer à : .....

.....

BERNARD ZEUGIN, MATÉRIEL SCOLAIRE, 4242 DITTINGEN (BE), TÉL. (061) 89 68 85.

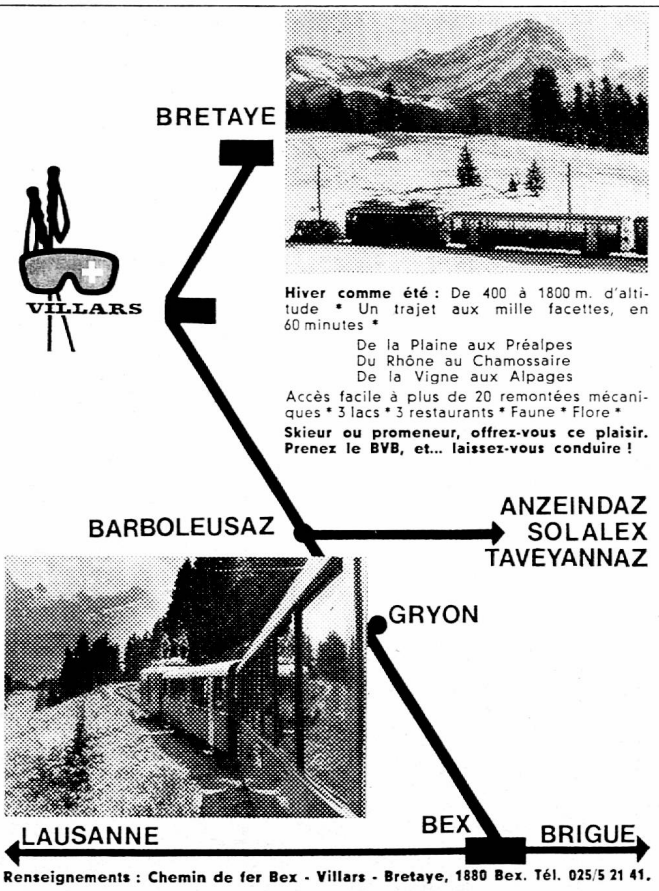

Hiver comme été : De 400 à 1800 m. d'altitude * Un trajet aux mille facettes, en 60 minutes *

De la Plaine aux Préalpes
Du Rhône au Chamossaire
De la Vigne aux Alpages

Accès facile à plus de 20 remontées mécaniques * 3 lacs * 3 restaurants * Faune * Flore *

Skieur ou promeneur, offrez-vous ce plaisir. Prenez le BVB, et... laissez-vous conduire !

Renseignements : Chemin de fer Bex - Villars - Bretaye, 1880 Bex. Tél. 025/5 21 41.

NE PRENEZ JAMAIS UN TRAIN DE MONTAGNE sans songer au Bex-Villars-Bretaye

Bibliothèque Nationale Suisse 3003 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux